

# LE SOMMET

Septembre 2010






les journées de la culture




SOMMAIRE






# 25e anniversaire de la bibliothèque et Journées de la culture 2010

C'est **dimanche le 26 septembre, de 14 h à 17 h,** que nous soulignerons les Journées de la culture 2010 à Saint-Ferréol-les-Neiges. À cette même occasion, la bibliothèque organisera sa dernière activité spéciale pour marquer les 25 ans de son appartenance au réseau Biblio. Ainsi, **nous servirons le gâteau d'anniversaire, soit des *cup cakes* miniatures, avec jus et café. Toute la population est invitée.**

Exceptionnellement, ce dimanche, **la bibliothèque sera ouverte de 14 h à 17 h**. Que vous soyez nouveau venu dans la municipalité ou que vous fréquentiez déjà la bibliothèque, c'est une occasion de venir nous rendre visite. Venez constater la qualité de notre collection et vous abonner, si ce n'est déjà fait. **C'est gratuit!**

**Nous avons prévu une séance de maquillage pour les enfants** qui pourront ainsi ramener chez eux diverses frimousses de leur choix. De plus, **Abracadabra Sonia** attend son jeune public avec son atelier thématique sur les **cowboys et indiens**. De l'action en perspective!

Il y aura de l'**animation musicale** grâce à la présence de deux artistes de l'École de musique de la Côte-de-Beaupré, soit madame Carole Déry, qui interprétera des chansons du répertoire francophone, accompagnée de madame Francine Déry à la guitare.

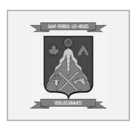
Les **élèves de l'École de peinture de madame Marie Tardif** exposeront leurs tableaux et seront sur place pour rencontrer les personnes que ce médium intéresse et parler de leur passion.

Les **Fermières** exposeront aussi leurs chefs-d'œuvre. Les visiteurs pourront admirer tissages, broderies, tricots et travaux au crochet.

**Nous espérons que ce programme saura vous plaire et souhaitons vous voir en grand nombre au cours de ce bel après-midi de fête.**

LE SOMMET

# VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS INFORME



## Calendrier

### Octobre

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 3<br>- Bibliothèque | 4<br>- Séance du conseil municipal<br>- Cueillette des ordures (secteur ouest)<br>- Déchets monstres<br>- Recyclage | 5<br>- Bibliothèque | 6<br>- Cueillette des ordures (secteur est)<br>- Bibliothèque<br>- Déchets monstres | 7<br>- Bibliothèque | 8 | 9 |
| 10<br>- Bibliothèque | 11<br>- Cueillette des ordures (secteur ouest)<br>- Action de grâces | 12<br>- Bibliothèque<br>- Réunion du CCU, ass. spéciale | 13<br>- Cueillette des ordures (secteur est)<br>- Bibliothèque | 14<br>- Bibliothèque | 15 | 16 |
| 17<br>- Bibliothèque | 18<br>- Cueillette des ordures (secteur ouest)<br>- Recyclage | 19<br>- Bibliothèque | 20<br>- Cueillette des ordures (secteur est)<br>- Bibliothèque | 21<br>- Bibliothèque | 22 | 23 |
| 24<br>- Bibliothèque | 25<br>- Cueillette des ordures (secteur ouest) | 26<br>- Bibliothèque<br>- Réunion du CCU | 27<br>- Cueillette des ordures (secteur est)<br>- Bibliothèque | 28<br>- Bibliothèque | 29 | 30 |
| 31<br>- Bibliothèque<br>- HALLOWEEN | | | | | | |




Conception et montage:
Imprimerie Blouin Inc.

2800 exemplaires

Responsable du journal:
Martin Pouliot
Directeur des loisirs

Comité de rédaction:
M. Germain Tremblay, maire
Mme Ghyslaine Lortie, conseillère
M. Martin Pouliot, dir. des loisirs

Pour tout commentaire:
Martin Pouliot
Le Sommet
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
33, rue de l'Église
Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0



Vous pouvez consulter notre site internet au:
www.saintferreollesneiges.qc.ca

De plus, communiquez avec nous
aux adresses électroniques suivantes:

Pour rejoindre :

Urbanisme
Chantale Richard
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

Inspecteur adjoint
Simon Demers
inspection@saintferreollesneiges.qc.ca

Loisirs
Martin Pouliot
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

Direction générale
François Drouin
directeur@saintferreollesneiges.qc.ca

Secrétariat et taxation
Lousianne St-Gelais
munferreol@oricom.ca
Manon Larouche
info@saintferreollesneiges.qc.ca

# Calendrier

## Novembre

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 - Séance du conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Déchets monstres - Recyclage | 2 - Bibliothèque | 3 - Cueillette des ordures (secteur est) - Déchets monstres - Bibliothèque | 4 - Bibliothèque | 5 | 6 |
| 7 - Bibliothèque | 8 - Cueillette des ordures (secteur ouest) | 9 - Bibliothèque - Réunion du CCU, ass. spéciale | 10 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque | 11 - Bibliothèque | 12 | 13 |
| 14 - Bibliothèque | 15 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage | 16 - Bibliothèque | 17 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque | 18 - Bibliothèque | 19 | 20 |
| 21 - Bibliothèque | 22 - Cueillette des ordures (secteur ouest) | 23 - Bibliothèque - Réunion du CCU | 24 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque | 25 - Bibliothèque | 26 | 27 |
| 28 - Bibliothèque | 29 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage | 30 - Bibliothèque | | | | |

## Décembre

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 1 - Cueillette des ordures (secteur est) - Déchets monstres - Bibliothèque | 2 - Bibliothèque | 3 | 4 |
| 5 - Bibliothèque | 6 - Séance du conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest) | 7 - Bibliothèque | 8 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque | 9 - Bibliothèque | 10 | 11 |
| 12 - Bibliothèque | 13 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage | 14 - Bibliothèque - Réunion du CCU | 15 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque | 16 - Bibliothèque | 17 | 18 |
| 19 - Bibliothèque | 20 - Cueillette des ordures (secteur ouest) | 21 - Bibliothèque | 22 - Bibliothèque - Cueillette des ordures (secteur est) | 23 - FERMETURE HÔTEL DE VILLE | 24 | 25 - NOËL |
| 26 | 27 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage | 28 | 29 - Cueillette des ordures (secteur est) | 30 | 31 | |



# LA VIE MUNICIPALE... EN BREF

## COMPTE DES TAXES

Le 3e versement des taxes municipales 2010 est dû le 23 septembre 2010.

## ALARME INCENDIE

Les pompiers interviennent régulièrement sur des appels provenant de systèmes d'alarme reliés à une centrale. À l'occasion, personne n'est présent sur les lieux et ils ne peuvent déterminer de l'extérieur s'il s'agit d'une fausse alarme où s'il y a effectivement un feu qui couve à l'intérieur.

Dans les procédures d'intervention, il a été établi que les pompiers doivent dorénavant s'assurer que l'alarme n'est pas fondée. Une vérification à l'intérieur du bâtiment sera donc d'usage. S'il n'y a personne pour donner accès au bâtiment, les pompiers défonceront. Avant de quitter, les pompiers s'assureront que les lieux sont sécurisés.

## ACQUISITION DES IMMEUBLES DE LA FABRIQUE

Des discussions ont été amorcées au printemps 2010 avec les représentants de la Fabrique pour que la municipalité puisse aménager un parc sur la partie ouest du stationnement. Avant d'investir un montant de plus de 100 000 $ provenant du Pacte rural dans ce projet, la municipalité voulait s'assurer qu'elle aurait des garanties à l'effet que le terrain ne serait pas vendu à plus ou moins brève échéance.

Initialement, il était question que la municipalité détienne une option d'achat sur la partie du terrain où l'aménagement était projeté. Finalement, lors des échanges, l'idée que les immeubles de la Fabrique soient cédés à la municipalité a été avancée. Des exemples semblables ont déjà été réalisés ailleurs et ont permis à chaque partie d'y trouver leur avantage.

La Fabrique a demandé l'autorisation au diocèse de céder ses immeubles, à l'exception du cimetière, et a tenu une assemblée des paroissiens pour expliquer le projet et connaître leur opinion. Le projet a reçu un accueil favorable et les démarches sont actuellement en cours pour que le transfert se réalise.

Ainsi, les terrains où sont érigés l'église, le presbytère, la grange, le garage, ainsi que ses bâtiments, seront cédés gratuitement à la municipalité. En contrepartie, la municipalité s'engage à ce que :

- La Fabrique conserve l'exclusivité de l'utilisation de l'église, tant et aussi longtemps que le culte y sera pratiqué. Elle assumera les dépenses généralement défrayées par un locataire (ex : électricité, chauffage, téléphone, assurance, déneigement des entrées et perrons). Pour sa part, la municipalité assumera tous les coûts des travaux d'entretien majeurs ;
- Le presbytère continue à servir de secrétariat et loger les religieuses qui y demeurent présentement tant et aussi longtemps qu'elles le désireront et elles conserveront également l'usage du garage ;
- Le stationnement sera maintenu dans ses dimensions actuelles (partie asphaltée seulement) tant qu'il y aura des célébrations ;
- Les immeubles qui lui sont cédés, ne le soient pas en tout ou en partie, sans le consentement écrit de la Fabrique, les immeubles qui lui sont cédés ;
- La Fabrique libère entièrement la grange pour que la municipalité puisse l'utiliser aux fins qu'elle désire ;
- Si la grange est louée à des intérêts privés que ce ne soit pas pour d'autres usages que l'entreposage.

## RÉFECTION DES RUES DE L'ÉGLISE ET TRÉPANIER

Avec les investissements réalisés sur le réseau au cours des dernières années, la réfection des rues de l'Église et Trépanier constitue la priorité suivante. C'est ainsi que la municipalité est allée en appel d'offre et a octroyé le contrat de réfection de ces rues à Drainexc inc. pour un montant de 586 788,50 $. Une demande de subvention dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence Canada Québec a été adressée aux gouvernements (TECQ).

Les travaux prévoient le remplacement de l'aqueduc et de l'égout domestique, l'installation de l'égout pluvial, la réfection de la voirie et l'installation de bordure de rue. La municipalité en profitera pour recentrer la rue et élargir la chaussée. Au rythme d'avancement des travaux, ceux-ci devraient être complétés à la fin de septembre.

La municipalité avait planifié la réalisation de ces travaux en juillet et août pour profiter du moment où l'école est fermé pour ne pas perturber le transport scolaire. Malheureusement, l'entrepreneur n'a débuté les travaux début août. Ce retard cause des désagréments et la municipalité s'en excuse.

## AVENUE ROYALE

De nouveau cette année la municipalité effectue des travaux sur l'avenue Royale. Ces travaux consistent à pulvériser et paver la section située entre les numéros civiques 5102 et 5318 avenue Royale.

La municipalité en profitera pour remplacer les ponceaux sous la rue et améliorer le drainage d'une partie de l'avenue Royale.

Le contrat de pulvérisation et pavage a été octroyé à Pavage Rolland Fortier inc. pour un montant de 118 012,53 $. Les travaux connexes seront réalisés en régie interne.

## SERVICE INCENDIE

Le service incendie est actuellement à mettre à jour sa liste de candidats éventuels pour ses besoins futurs.

Le formulaire d'inscription sera disponible sur le site Internet de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges dans les prochains jours. Si vous êtes intéressés, vous le complétez et l'acheminez à la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges.

# RUBRIQUE DU MAIRE



## *Se réinventer... c'est l'affaire de chaque citoyen*

La présente rubrique se veut un lien entre celle parue dans un numéro antérieur du journal Le Sommet, où je vous parlais de « l'occupation dynamique du territoire », thème du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) en septembre 2008, et le thème du prochain congrès de la FQM à la fin de septembre 2010 « Des municipalités qui se réinventent », ce qui cristallise, hors de tout doute, l'importance que notre Fédération accorde au dossier de l'occupation du territoire dans le cadre de sa mission (voir à cet effet : Informations du Conseil municipal).

Il est difficile de trouver un meilleur thème puisque la FQM table sur ce projet d'avenir pour la société québécoise depuis plusieurs années. L'occupation dynamique du territoire est devenue le dossier rassembleur de la FQM qui unit plusieurs sphères d'action comme l'éducation, la forêt, les infrastructures routières, la culture et l'accès aux nouvelles technologies. Bien plus, il est le reflet des préoccupations de tous les élus.

Les municipalités font preuve de créativité en trouvant des approches novatrices, structurantes, afin de se surpasser et d'envisager ainsi avec confiance l'avenir. On nous demande et on nous demandera d'en faire toujours plus pour nos communautés, ce qui assure leur renouvellement.

On entend dire, fort malheureusement, trop souvent, que ça va mal! On le constate au quotidien, que l'on parle de gouvernance, des modes de prise de décisions, de l'implication des citoyens dans leur vie communautaire ou leur démocratie, la déroute peut sembler importante. Mais, tout n'est pas noir! Il ne faut surtout pas jouer la carte du défaitisme. On a la généralisation beaucoup trop facile. Il y a toujours eu et il y aura toujours des actions concrètes et valorisantes dans toutes les communautés, et à tous les niveaux. Vous avez d'ailleurs eu maintes fois l'occasion de le constater dans les différentes chroniques de votre journal. Prenez le temps de lire le point sur les informations de votre Conseil dans le présent numéro. Vous aurez certes d'agréables surprises! Mais, bien souvent, ces exploits ou prises en main de nos jeunes ou de nos organismes et de nos bénévoles passent inaperçus dans notre vie trépidante où on s'attarde trop souvent, et parfois fort longtemps, aux mêmes événements qui font les manchettes. Fort heureusement, il y a dans notre milieu nos journaux communautaires pour promouvoir et signaler les coups de cœur de notre collectivité.

Il ne faut surtout pas lâcher, ce serait malheureux de ne pas mettre en évidence les exploits à tous les niveaux, de ne pas encenser nos citoyens impliqués à divers degrés, de ne pas transmettre nos compétences aux générations futures qui représentent la relève. Nous vivons dans une municipalité où l'esprit communautaire doit primer sur l'individualisme. Nos citoyens démontrent, par leurs actions implicatives, qu'ils sont ancrés à leur territoire. L'engagement qu'ils doivent prendre, c'est d'accompagner tous les acteurs socioéconomiques. Pour les élus, c'est aussi d'établir des partenariats pour faire avancer la prise en charge du développement par les citoyens. Le succès passe désormais par ce qu'on est convenu d'appeler : le « développement collectif ». On est donc tous interpellés.

Voilà pourquoi je vous parle aujourd'hui, encore une fois, de l'occupation dynamique de notre territoire. De manière concrète, il ne suffit pas de l'habiter, encore faut-il le développer, mais pas à n'importe quel prix, et se l'approprier pour créer un milieu de vie dynamique, afin que chaque citoyen évolue dans un climat serein, alliant environnement et qualité de vie, deux critères si recherchés de nos jours et indissociables. Habiter la campagne ne suffit plus aujourd'hui, les valeurs ont changé.

Nous avons une municipalité dynamique, il ne faut pas avoir peur de le dire, où l'implication des citoyens est forte, où se déroulent plusieurs événements à caractère récréatif, sportif, familial et culturel qui nous identifient. Qui plus est, nous avons la chance d'avoir, sur notre territoire, un véhicule promotionnel exceptionnel dont nous sommes tous très fiers : le site d'interprétation et de plein air Les Sept-Chutes, un joyau de la nature qui nous a permis d'exploiter une ressource naturelle renouvelable, l'eau.

**Il n'en tient qu'à nous d'adopter l'attitude** qui nous mènera au succès, le fondement même de l'émergence de projets structurants de développement de notre territoire, projets qui se doivent d'être innovateurs et garants d'enrichissement durable.

**Il n'en tient qu'à nous de s'impliquer.** N'est-ce pas à l'enseigne de la mobilisation de chacun que nous bâtirons



une communauté prospère et accueillante, qui nous donnera certes les meilleurs outils contre les aléas de toutes natures susceptibles de nous atteindre, qu'ils soient économiques ou même environnementaux?

Pour moi, l'enjeu de l'occupation dynamique de notre territoire s'inscrit dans cette lecture du monde actuel. Notre Fédération l'a compris, ce qui explique ses nombreuses interventions auprès des gouvernements en matière de compétences, de gouvernance et d'exploitation de nos ressources naturelles, dossiers sur lesquels elle table sans cesse afin de répondre aux attentes du monde municipal.

**Il n'en tient qu'à nous d'adopter l'attitude** qui nous mènera au succès : critiques constructives et harmonie dans nos interrelations à tous les niveaux. On peut réaliser bien des projets, voire même transformer les choses, quand nous avons la conviction qu'ensemble il est possible de le faire.

**Il n'en tient qu'à nous de faire preuve de solidarité**, d'ouverture sur notre collectivité, de s'élever au-dessus des débats partisans et de s'investir dans plus grand : la Communauté, le vivre ensemble sur tout le territoire.

Se faire confiance et être optimiste sont deux objectifs facilement réalisables et qu'on se doit de développer. Ne sommes-nous pas faits pour nous entendre? Voilà les meilleurs outils pour développer et mener à bien, jour après jour, notre mission commune : s'engager dans le développement durable et l'ancrage communautaire qui sont les fondements mêmes de l'occupation dynamique de notre territoire.

Il ne faut pas manquer ces rendez-vous stratégiques qui sont, entre autres, les congrès, les grands débats de société, pour favoriser un développement durable de nos territoires. Il ne fait aucun doute que l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire de la municipalité passe par la prise en charge des ressources locales par le milieu. La municipalité doit être à l'avant-scène d'une démarche de diversification économique. C'est ce que nous avons fait en misant sur les potentiels de notre territoire, par exemple, les forces hydrauliques en partenariat avec Hydro-Québec : la centrale Les Sept-Chutes. Mais nous aurons toujours besoin, dans une certaine mesure, de l'aide du gouvernement pour appuyer l'émergence de projets de développement des territoires innovateurs, garants d'enrichissement durable. Nous devons sans cesse nous surpasser, la compétition étant forte.

Germain Tremblay, maire

# Points d'information du conseil municipal

## PLACE AUX JEUNES

1) Activités en sciences et technologie à l'école Caps-des-Neiges

Ce sont finalement douze écoles primaires et neuf écoles secondaires de la région qui pourront compter sur l'enveloppe de 230 000 $ rendue disponible par le programme Place aux sciences! Pour appuyer leur programmation d'activités en science et en technologie (S & T) au cours de l'année scolaire 2010-2011 lancé le printemps dernier, ce programme vise à renforcer la place occupée par les S & T, de même qu'à promouvoir les cheminements et carrières en S & T auprès des jeunes. Il a été mis sur pied dans le cadre de l'Entente spécifique pour la persévérance et la réussite scolaires et les cheminements en sciences et en technologie dans la région de la Capitale-Nationale. Voici donc la liste des écoles et des projets retenus pour la commission scolaire des Premières-Seigneuries :

- École Caps-des-Neiges (primaire) / Projet Sport plein air
- École du Rucher (primaire) / Projet Léonard serait fier de nous!
- École Monseigneur-Robert (primaire) / Projet Intégrons les sciences

2) Maison des Jeunes de St-Ferréol-les-Neiges

Le 22 juin dernier, j'assistais, en présence de mesdames Lyse Gingras et Ghyslaine L. Lortie, à une conférence de presse organisée par les jeunes qui nous ont présenté leur projet d'intervention jeunesse. Ce projet vise à rejoindre les jeunes de 11 à 17 ans directement dans leur milieu de vie et leur donner un accès direct à des services d'écoute et de prévention. Quel merveilleux projet émanant de nos jeunes!

Cette conférence de presse m'a marqué tant par la présentation des jeunes que par leur dynamisme. Je me suis permis de leur mentionner qu'il était peu courant, pour un élu, d'assister à une conférence de presse où il n'y avait à la table que des jeunes, nos jeunes. Bravo à Maryse Néron, coordinatrice et à tous les jeunes qui ont présenté, à cet occasion, le projet Travail de milieu 2010. Vous savez, à votre manière nous impressionner… continuez… vous avez la bonne recette…

Pour le bénéfice des citoyens, je reproduis intégralement la petite allocution que j'ai présentée à leur intention.

### *MAISON DES JEUNES LA ZONE*
### *MARDI, 22 JUIN 2010*

Je tiens, au nom des deux Conseils municipaux, à féliciter les jeunes de cette initiative, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation du projet :

TRAVAIL DE MILIEU HORS-ZONE 2010

Ce projet permet d'occuper les jeunes, tout en travaillant en équipe.

On ne saurait trop insister sur l'importance d'activités et de projets spécifiques aux jeunes, leur permettant ainsi de développer leur sens des responsabilités et de préparer leur entrée sur le marché du travail.

Prenez votre place dans la société ! Affirmez-vous ! Inventez de nouvelles façons de faire et soyez des leaders responsables en participant activement au développement et mieux-être de vos communautés qui ont confiance en leurs jeunes.

Réalisez votre projet avec votre cœur, suivez vos passions et le succès suivra, c'est ce que je vous recommande. L'avenir vous appartient, il ne faut pas avoir peur de le dire tout haut et très fort.

On ne peut donc qu'être très satisfait du sens des responsabilités que ce projet développera chez chacun de vous. Bon été à tous.

**Germain Tremblay**, maire

3) Activités physiques pour les jeunes

Jeudi, le 15 juillet, j'avais l'occasion d'assister, à l'école secondaire du Mont-Ste-Anne, au point de presse de la Caravane de la Côte-de-Beaupré. Sous la surveillance de personnes qualifiées, les jeunes des camps de jour et des terrains de jeux ont pu pratiquer diverses activités physiques, se sensibiliser au plaisir de bouger. Une très belle initiative qu'il faut encourager et répéter au fil des ans. Nos jeunes ont participé à cet exercice. Qui sait ? Cette journée fera peut-être naître des passions. Bravo aux organisateurs et aux moniteurs.

### La Caravane s'arrête dans la MRC de la Côte-de-Beaupré

Un deuxième arrêt de complété pour La Caravane cet été. Aujourd'hui, dans la MRC de la Côte-de-Beaupré, ce sont près de 240 jeunes de camps de jour et de terrains de jeux âgés entre 9 et 12 ans qui ont participé à cet happening sportif qui les réunit dans un même lieu et lors d'une même journée.

Sous la supervision de personnes qualifiées, les jeunes ont eu la chance d'essayer 11 activités qui sont le DBL Ball, la boxe, le tir à l'arc, le mini-basket, le taekwondo, le volleyball de plage, l'Ultimate frisbee, le water-polo, le pickleball, le tennis et le football.

Les jeunes des terrains de jeux et des camps de jour des municipalités de L'Ange-Gardien, Boischatel, Château-



Richer, Ste-Anne-de-Beaupré, St-Ferréol-les-Neiges et Beaupré ont tous apprécié leur expérience, malgré une autre journée très chaude.

Rappelons les objectifs de La Caravane qui sont :

- D'initier les jeunes à une activité physique,
- De faire connaître différentes disciplines, les organisations et les infrastructures de la MRC,
- De favoriser la participation aux activités physiques chez les jeunes,
- De viser l'offre gratuite des activités.

Merci au Forum jeunesse pour son appui financier. La contribution du Forum jeunesse permettra d'intégrer les jeunes de 12 à 17 ans, de rédiger un guide opérationnel pour le programme et de financer l'organisation de l'ensemble des 4 Caravanes. Pour terminer, merci également à Opération Enfant Soleil pour son don à l'édition 2010 de La Caravane ainsi qu'à la MRC de La Côte-de-Beaupré, aux Caisses Desjardins de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à la députée de Charlevoix, madame Pauline Marois, et au député de Montmorency, monsieur Raymond Bernier.

4) Performance des étudiants de l'école secondaire du Mont-Ste-Anne

Compte tenu que l'école secondaire du Mont-Sainte-Anne accueille des étudiants de notre municipalité et que cette école est la fierté pour les résidants, tant de la municipalité que de la Côte-de-Beaupré, le Conseil municipal tient à féliciter les élèves pour leur performance suite aux résultats scolaires obtenus au cours de l'Année scolaire 2008-2009 au niveau de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries. Félicitations à tous les enseignants pour leur dévouement à la cause des jeunes. Vous accomplissez un travail extraordinaire.

Ces résultats les placent :

- premier avec des taux de réussite de 98% et 94% respectivement en Français et en Sciences physiques;
- deuxième avec des taux de réussite de 95% et 78% respectivement en Anglais et en Mathématiques;
- premier au classement général avec un taux de réussite moyen de 94% de ses élèves.

## CAMPS D'ÉTÉ

Entre le 1er et le 7 août dernier avait lieu la semaine de valorisation de l'animation estivale. Le conseil municipal tient à féliciter les animateurs(trices) et moniteurs(trices) des camps d'été pour leur engagement et leur dévouement pour les jeunes. Continuez à vous impliquer et à vous investir auprès des jeunes, on a besoin de vous.

## PERFORMANCES D'ATHLÈTES DE CHEZ NOUS

1) Exploit en cyclisme

Félicitations à Marie-Ève Turcotte de St-Ferréol-les-Neiges suite à sa sélection par l'équipe de Labyrinthe Bikes dont le siège social est situé en France. Elle pourra alors participer à des courses d'Enduro, une discipline du vélo de montagne. Elle a terminé sixième au classement lors de sa première épreuve. Bonne chance dans ta carrière.

2) Exploit en karaté

Félicitations à Julie Desgagnés de St-Ferréol-les-Neiges qui a remporté une médaille d'argent en combat, dans la catégorie 18 à 34 ans et moins de 50 kilos.

3) JEUX DU QUÉBEC

Félicitations aux 3 athlètes de notre municipalité qui ont participé à la dernière édition des Jeux du Québec à Gatineau, soit Marie Corriveau, Anne-Marie Comeau et François Turgeon. Mention spéciale tout d'abord à Anne-Marie Comeau qui nous a dignement représentés en remportant trois (3) médailles en athlétisme et en établissant un nouveau record des Jeux, soit deux médailles d'or au 2000 mètres et 1200 mètres et une médaille d'argent au 800 mètres. Félicitations ensuite à Marie Corriveau pour ses deux (2) médailles en vélo de montagne en cross country et en relais par équipe.

## DE LA GRANDE VISITE À NOTRE GYMNASE

La municipalité est fière d'accueillir dans **NOTRE** gymnase Marie-Eve Bisson qui profite de nos équipements pour s'entraîner à quelques pas de sa résidence. Qui aurait cru que nous aurions, un jour, l'honneur d'accueillir sur notre territoire une artiste du Cirque du Soleil. Spécialiste en cerceau aérien, très perfectionniste, elle a suivi un long parcours qui l'a conduite dans différents pays. Elle travaille présentement sur des projets artistiques diversifiés à travers le monde. Quelle belle carrière originale?

## LES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE

Le 3 juin dernier, j'assistais en présence d'élus et de partenaires locaux, à l'inauguration des nouveaux bureaux situés dans l'ancien édifice de l'Hôtel de ville de Beaupré. On a profité de l'occasion pour présenter la Coopérative jeunesse de services - édition 2010.

Les services offerts sont nombreux. Mentionnons, entre autres, la recherche d'emploi et la mise en œuvre d'un projet. Il ne faut surtout pas hésiter à faire appel à leurs services assurés par des professionnels. Pour plus d'informations, consultez le site Internet : www.cje-appui.qc.ca

Vous y trouverez une équipe dynamique à votre service.

## DEUX BULLETINS D'INFORMATION AU SERVICE DES ÉLUS

1- UN RETOUR TRÈS ATTENDU D'UN BULLETIN D'INFORMATION : « Agir ensemble »

La Sûreté du Québec nous apprenait le retour du bulletin « Agir ensemble », lequel a été créé il y a déjà dix ans. Ce bulletin permet aux partenaires de la Sûreté du Québec de se procurer l'information qu'ils ont besoin par rapport aux services offerts par la Sécurité publique. Ainsi, les élus peuvent en apprendre davantage sur le travail des différentes unités de ce corps de police national, entendre parler de leurs réalisations et mieux comprendre l'ampleur de leur mandat jour après jour.

Qui plus est? Les élus peuvent poser des questions, ce qui ne peut qu'aider les agents de la paix à mieux répondre aux attentes des citoyens et aussi mieux les renseigner. Les attentes des citoyens sont grandes au niveau de la Sécurité publique.

2- BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE «Hors Feu »

Dernièrement, monsieur Rock Lajeunesse, directeur du service des incendies, portait à mon attention la revue « Hors Feu ». Plusieurs dossiers fort intéressants ont retenu mon attention, entre autres, celui traitant des multiples facettes du métier de pompier et celui portant sur la prévention. À la lecture du premier article, on est vraiment frappé par les multiples domaines où les pompiers interviennent : incendie, prévention, élaboration de plans de mesures d'urgence, matières dangereuses, assistance aux policiers et ambulanciers, sauvetage, et bien d'autres… On a qu'à se rappeler les inondations de juillet 2008 où nos pompiers ont dû intervenir au Mont-Sainte-Anne et au rang Saint-Nicolas pour des évacuations… Ce bulletin permet de mieux comprendre et apprécier leur travail dans des circonstances parfois difficiles.

## DOSSIERS MUNICIPAUX SPÉCIFIQUES

1- « Élimination des matières résiduelles »

La municipalité recevra 6 953,70$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles. Cette année, la part de la performance dans le calcul de la subvention augmente de 20% à 40%. Les municipalités qui contribuent de manière significative à la réduction de l'élimination des matières résiduelles reçoivent, proportionnellement, une subvention plus importante.

Il est donc important de se sensibiliser à l'obligation pour chaque citoyen de réduire à la source nos matières résiduelles, augmentant ainsi la durée de notre site d'enfouissement.

Je vous invite à lire, sur ledit sujet, la section du journal portant sur les informations concernant notre union, la Fédération Québécoise des municipalités qui reproche au gouvernement de ne pas rencontrer ses engagements dans le dossier des matières résiduelles.

2- « Taxe fédérale d'accise sur l'essence »

Le 13 mai dernier, le gouvernement du Québec concluait avec le gouvernement du Canada une modification à l'entente Canada-Québec relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence qui attribue de nouvelles sommes au Québec pour quatre années additionnelles.

À cette fin, le ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, nous annonçait une subvention de 827 390 $ répartie sur 4 ans pour des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures.

La municipalité compte appliquer, en tout ou en partie, cette contribution aux travaux d'infrastructures qu'elle réalise dans le secteur du Village, diminuant ainsi la contribution des citoyens.

Les municipalités devront réaliser des travaux ou dépenses qu'elles présenteront au Ministère, selon l'ordre de priorité suivant :

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;
4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale, tels que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), et les autres infrastructures municipales énumérées ci-après (infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles et amélioration énergétique des bâtiments municipaux).

Avant de passer à une priorité inférieure, il faut démontrer qu'il n'y a pas de travaux de priorité supérieure à réaliser à court terme.

Dans le contexte budgétaire actuel, la contribution du Québec aux municipalités de 2 000 habitants et plus sera versée sur 10 ans et le gouvernement absorbera les frais d'intérêts au taux publié chaque année par le Secrétariat du Conseil du trésor pour la revue de programme annuelle.

3- « Contrôle des insectes piqueurs »

La municipalité contribue depuis plusieurs années au contrôle des insectes piqueurs. Aussi, arrive-t-il, que les citoyens s'interrogent, et m'interpellent, à juste titre, sur les dangers liés à cette opération.



**« L'obligation de subir nous donne le droit de savoir ».**

Voici quelques informations à ce sujet émanant de consultants en écologie et tirées de la revue Contact Plus, édition 2010.

Les moustiques vivent un peu partout et sont très nombreux à nous nuire jour et nuit. Du début du printemps jusqu'à la fin de l'été, ils ne nous laissent aucun répit. Bien adaptées à leur milieu de vie, une cinquantaine d'espèces de moustiques ont été répertoriées au Québec dans les secteurs où des spécialistes interviennent pour les contrôler. De ces cinquante espèces, seulement une quinzaine s'attaquent particulièrement aux humains.

Un larvicide biologique permet de diminuer considérablement leur nombre et, du fait même, de minimiser leur nuisance. L'objectif de ce contrôle est surtout d'atténuer l'inconfort causé par la présence massive de cet insecte, et de protéger les enfants et les adultes hyper-sensibles aux piqûres.

**Vie d'insectes dérangeants**

Le moustique aussi appelé maringouin, est la source d'importants problèmes de santé publique. Il est parfois vecteur de maladies bien connues comme la dengue, la malaria (pays tropicaux) ou le virus du Nil qui a fait des victimes au Québec.

La piqûre peut causer également une réaction anaphylactique caractérisée par la rougeur du visage ou autre partie du corps, des démangeaisons aux yeux, au nez et visage, ou l'enflure des paupières ou du visage.

Les moustiques sont présents dans les forêts, les zones boisées, les fossés, les milieux humides, les terrains gorgés d'eau, là où les accumulations d'eau prennent plusieurs jours à pénétrer le sol. Des larves se développent à ces endroits ainsi que dans des gîtes artificiels comme ceux créés par les seaux d'eau et les vieux pneus.

En 1976, la découverte des sérotypes israelensis (Bti : Bacillus thuringiensis var. israelensis) a permis l'ouverture de nouveaux marchés, grâce à leur action larvicide sur les moustiques. Bti est produit à partir d'une toxine issue de cette bactérie, qui par ailleurs, est présente naturellement dans l'environnement. Le Bti peut être utilisé soit sous forme liquide ou soit sous forme granulaire. Le Bti est ingéré par les moustiques lors de l'alimentation. Le mode d'action de la toxine provoque la désagrégation de l'épithélium de l'intestin moyen.

Le Bti est inoffensif pour les mammifères, les oiseaux et les humains, car il est détruit lors de son passage dans l'estomac, et n'est pas absorbé par la peau. Il s'attaque de façon sélective aux moustiques. Il est également inoffensif pour les autres insectes, sauf pour les mouches noires. Suite à l'application de Bti, dans un délai de 4 à 48 heures, on peut constater la mortalité de la quasi-totalité des larves de moustiques présentes dans le gîte larvaire traité.

## STATISTIQUES

Publié annuellement, l'ouvrage : « Panorama des régions du Québec » dresse un portrait socioéconomique des 17 régions administratives et de Municipalités régionales de comté (MRC). Il s'agit d'une source d'information importante pour les élus où on y compare et illustre l'évolution récente des 17 régions administratives du Québec sur divers aspects tels que la démographie, le marché du travail, l'économie, les exportations, les investissements et les permis de bâtir, la santé ainsi que la culture et les communications.

En 2010, l'analyse a été bonifiée pour nous présenter des thèmes comme l'industrie manufacturière, les mines et les ressources humaines en science et technologie. Les textes sont écrits par des spécialistes et accompagnés d'une panoplie de figures, de cartes thématiques et de tableaux statistiques.

Un document de référence important pour les élus, permettant, entre autres, en tant que municipalité comprise dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, de se comparer, d'identifier nos faiblesses et de se projeter vers l'avenir.

Le document peut être consulté sur Internet :
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/regions/panorama.htm

À cet effet, vous trouverez ci-dessous une synthèse des statistiques de la Capitale-Nationale.

---

## COUP D'ŒIL SUR LA CAPITALE-NATIONALE

Superficie en terre ferme (2009) : 18 638,7 km$^2$

Population (2009) : 687 810 habitants

Pourcentage de la superficie en zone agricole (2009) : 11,9 %

Densité de population (2009) : 36,9 hab./km$^2$

Principales municipalités et populations (2009)

- Québec 508 349 hab.
- Saint-Augustin-de-Desmaures 17 900 hab.
- L'Ancienne-Lorette 16 720 hab.

Principales bases économiques de la région :

- Administrations publiques
- Hébergement et service de restauration
- Fabrication de boissons et de produits du tabac

**Statistiques de la région de la Capitale-Nationale**

| | Unité | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Population au 1er juillet[1] | n | 664 649 | 668 734 | 673 402 | 680 092 | 687 810 |
| Solde migratoire interrégional[2] | n | 1194 | 2 636 | 2 197 | 3 044 | 2 761 |
| Accroissement naturel | n | 628 | 1 360 | 1 129 | 1 871 | 1 906 |
| Indice synthétique de fécondité | enfant par femme | 1 353 | 1 488 | 1 507 | 1 611 | 1 607 |
| Taux d'activité | % | 66,4 | 65,2 | 65,9 | 66,1 | 65,6 |
| Taux d'emploi | % | 62,5 | 61,6 | 62,7 | 63,0 | 62,2 |
| Taux de chômage | % | 5,8 | 5,5 | 4,9 | 4,6 | 5,2 |
| PIB par habitant | $ | 35 560 | 37 246 | 39 352 | 39 920 | .. |
| Revenu personnel disponible par habitant | $ | 23 313 | 24 300 | 25 353 | 26 361 | .. |
| Valeur des exportations | M$ | 5 759,0 | 5 450,6 | 5 201,2 | .. | .. |
| Dépenses en immobilisation[3] | k$ | 3 796 280 | 4 569 109 | 5 816 114 | 6 129 958 | 7 425 854 |
| Emploi en science et technologie (25-64 ans) | k | 117,7 | 116,6 | 129,4 | 127,7 | 129,1 |
| Nombre de médecins par 100 000 habitants | n | 284 | 285 | 289 | 294 | .. |

1. Les données de 2005 à 2008 ont été révisées. Celles de 2009 sont provisoires.
2. Année du 1er juillet au 30 juin (p.ex., l'année 2005 s'étend du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005). Les données de 2006 à 2008 ont été révisées.
3. 2005-2008 : dépenses réelles; 2009 : dépenses réelles provisoires.

**Statistiques des MRC et TE de la Capitale-Nationale**

| | Population au 1er juillet 2009 p | | Revenu disponible par habitant | | Taux de travailleurs | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | TAAM[1] 2006-2009 | | Variation | | Écart |
| | n | pour 1000 | $ | 2008/2007 | % | 2008/2007 |
| Charlevoix | 13 204 | -0,4 | 22 346 | 3,5 | 69,9 | -0,4 |
| Charlevoix-Est | 16 344 | -1,9 | 21 498 | 4,6 | 68,7 | 0,1 |
| L'île-d'Orléans | 6 994 | 5,8 | 29 989 | 11,7 | 75,0 | 1,2 |
| La Côte-de-Beaupré | 24 768 | 21,4 | 26 726 | 2,5 | 77,9 | -1,5 |
| La Jacques-Cartier | 33 370 | 33,2 | 29 355 | 2,4 | 82,8 | 0,0 |
| Portneuf | 47 911 | 8,0 | 23 063 | 3,9 | 72,1 | -0,1 |
| Québec | 545 219 | 8,2 | 26 654 | 4,0 | 74,7 | 0,2 |

1. Taux d'accroissement annuel moyen.

## INFORMATIONS SUR NOTRE UNION

### La fédération Québécoise des municipalités (FQM)

On se demande parfois, à tort ou à raison, quel intérêt a une municipalité à faire partie d'une union? Il est impossible pour une municipalité de faire valoir seule ses droits et de piloter des dossiers majeurs auprès des instances gouvernementales. Comme on le dit si bien, l'union fait la force.

Fondée en 1944, la Fédération Québécoise des Municipalités, comptant plus de 1 000 municipalités locales, représente un acteur crédible qui, par ses actions, contribue à défendre constamment l'autonomie du milieu municipal et à favoriser le développement de l'ensemble des régions du Québec. Les positions qu'elle prend, lesquelles ne visent que le développement durable du territoire québécois, s'appuient sur des commissions permanentes et sur des consultations auprès de ses membres.

Il est important de présenter le bilan de la dernière session parlementaire à l'Assemblée nationale, tel que perçu par la Fédération Québécoise des Municipalités, d'autant plus que bien des dossiers chauds ont été très médiatisés et ont conduit à des débats très houleux à l'Assemblée nationale.

Ce bilan vous permettra de constater que plusieurs dossiers nous concernent directement : l'occupation dynamique du territoire, les matières résiduelles, le transport en milieu rural, l'exploitation des ressources naturelles renouvelables, Internet haute vitesse.

Quoi retenir de ce bilan? C'est le fait que la FQM mentionne qu'elle a réalisé quelques gains, donc qu'il faut sans cesse se battre pour faire avancer les dossiers et que, même si des mesures structurantes sont attendues à l'automne, il n'y a rien d'acquis, je peux vous l'affirmer en tant que membre depuis plusieurs années de la Commission permanente sur le développement commu-



nautaire, social et culturel. A cette Commission, on y traite des grands enjeux, notamment, la santé et les services sociaux, la démocratie municipale, l'éducation, le loisir et la vie communautaire, la ruralité et l'économie sociale. Tout un mandat pour une Commission, vous me direz! mais oui, les membres réussissent à traiter de tous ces aspects du monde municipal et à faire des recommandations à la FQM. Tous ces sujets sont les nôtres.

Voici, à titre d'information, quelques dossiers défendus par notre Union, dont un nous concerne particulièrement comme vous vous en rendrez compte.

**La FQM dénonce l'exclusion du milieu rural d'un important programme de financement des infrastructures**

Jugeant inacceptable de voir le milieu rural être exclu d'un important programme gouvernemental de financement des infrastructures, la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) interpelle le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, et lui demande d'apporter des modifications à l'article 34 du projet de loi n° 100, Loi mettant en oeuvre certaines dispositions du discours sur le budget.

Cet article identifie, notamment, quels pourront être les bénéficiaires du Fonds des infrastructures routières et de transport en commun (FORT). Or, si l'ensemble des sociétés de transport des grandes villes québécoises s'y trouve bien identifié, on remarque aussi que les services de transport collectif en milieu rural ont par contre été exclus.

« Le transport collectif répond à un besoin réel en milieu rural en permettant le déplacement des personnes sur le territoire. Ainsi, c'est un peu comme s'il disait aux gens vivant hors des grands centres qu'ils n'ont pas droit aux mêmes services que les autres, et ce, même s'ils paient des impôts. S'il adopte tel quel le projet de loi n° 100, cela voudrait dire que le gouvernement abdique devant le développement des régions », s'indigne le président de la FQM, M. Bernard Généreux.

La situation est d'autant plus inacceptable qu'il ne peut s'agir d'un oubli, la FQM étant intervenue à maintes reprises au cours des derniers mois auprès du ministère des Finances, du ministère des Transports et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour les sensibiliser à ce sujet.

De plus, l'article 34 contenu dans le projet de loi n° 100 traite également des infrastructures routières financées dans le cadre du programme FORT et, cette fois encore, la voirie locale a été exclue. Or, les besoins en cette matière sont immenses, le Programme d'aide à l'entretien de la voirie locale n'ayant pas été indexé depuis 1993.

La FQM demande donc l'appui des partis d'opposition dans ce dossier. Elle presse le gouvernement de revenir sur sa décision et surtout de ne pas adopter le projet de loi n° 100 tel quel dans le cadre d'un bâillon car, alors, c'est un message des plus inquiétants qui serait envoyé aux régions du Québec.

**Projet de loi n°86 : la FQM réitère son opposition à des élections municipales et scolaires simultanées**

De passage aujourd'hui à l'Assemblée nationale, la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) commentera le projet de loi n° 86, Loi reportant la date de l'élection générale de novembre 2011, et présentera ses recommandations à la Commission de la culture et de l'éducation.

Ayant pris connaissance du projet de loi, le président de la FQM, M. Bernard Généreux, tient à réitérer que « ce projet de loi ne doit pas cacher les intentions du gouvernement de forcer la tenue d'élections municipales et scolaires simultanées et d'imposer un système dont les avantages sont encore loin d'être démontrés ». Cette position s'appuie d'ailleurs sur une forte mobilisation des membres, la FQM ayant reçu en quelques semaines 300 résolutions représentant plus de 600 municipalités qui expriment ainsi leur opposition à un tel projet.

La FQM invite plutôt les milieux scolaire, municipal et gouvernemental à concentrer leurs énergies pour s'attaquer aux nombreux enjeux pressants qui touchent l'éducation au Québec, que ce soit l'accès aux écoles en région, la qualité des services offerts ou la lutte au décrochage scolaire. La création d'une nouvelle table de concertation scolaire-municipale, tel que souhaité par la FQM, devrait permettre une concertation constructive pour aborder ces problèmes de front.

Sans s'opposer au projet de loi dans sa forme actuelle, la FQM considère que celui-ci présente un inquiétant déficit de clarté qui ne nous permet pas réellement de juger des intentions de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'arrimer les élections scolaires aux prochaines élections générales municipales de 2013.

En ce qui a trait aux économies et à la hausse de participation élective alléguée par la Fédération des commissions scolaires du Québec, rappelons que le Directeur général des élections du Québec confirmait récemment les craintes de la FQM dans son rapport intitulé «Les modifications proposées à la Loi sur les élections scolaires» en présentant cinq scénarios dont aucun n'affichait de gains devant ces deux problématiques.

« Nous devons travailler ensemble à la mise en oeuvre de stratégies concrètes pour assurer le vitalité de nos régions, ce qui est d'ailleurs l'objectif du projet de la FQM d'assurer l'occupation dynamique du territoire québécois. À ce compte, l'éducation doit être au coeur de la démarche » y conclut M. Généreux.

**La FQM favorable au nouveau code d'éthique municipal**

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) accueille favorablement le dépôt, aujourd'hui, par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, du projet de loi n° 109 sur l'éthique et la déontologie en matière municipale qui prévoit, notamment, la nouvelle obligation faite aux municipalités de se doter d'un code d'éthique.

« La FQM souhaite que cette nouvelle mesure permette de renforcer la confiance des citoyens envers leurs élus municipaux.

Pour moi, il ne fait aucun doute que les éléments mis de l'avant dans le code d'éthique correspondent à des pratiques qui sont déjà celles de la très vaste majorité des élus municipaux, des personnes dévouées qui s'impliquent pour le développement de leur communauté », a commenté le président de la FQM, M. Bernard Généreux.

La FQM constate également que ses préoccupations ont été entendues en ce qui a trait à l'applicabilité des mesures prévues au projet de loi. Ainsi, plutôt que d'avoir un commissaire par municipalité ou MRC, il y aura un seul commissaire à l'éthique pour l'ensemble du territoire, celui-ci relevant de la Commission municipale du Québec. Cette façon de faire permettra d'éviter les lourdeurs administratives et assurera l'indépendance souhaitée, en plus de garantir dans l'ensemble du Québec un traitement uniforme dans lequel la population pourra avoir confiance.

De plus, un processus d'encadrement prévoyant, notamment, le dépôt officiel et assermenté des plaintes sera mis en oeuvre, ce qui devrait éviter des situations regrettables où la réputation de personnes honnêtes est entachée par des allégations sans fondement.

Notons que la FQM a entrepris de réaliser un modèle de code d'éthique dont pourront s'inspirer ses municipalités membres. La FQM entend d'ailleurs collaborer avec le ministère de manière à accompagner les municipalités et les aider à se conformer aux nouvelles règles par l'intermédiaire, notamment, d'une offre de formation.

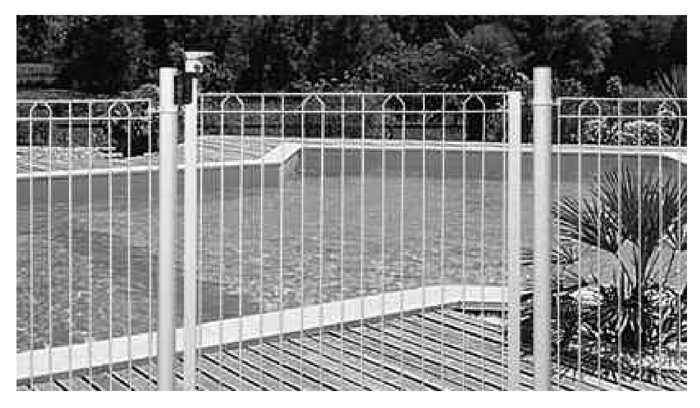
Enfin, conformément à ses préoccupations déjà exprimées, la FQM souhaite que les nouvelles règles s'appliquent à l'ensemble des élus. « Si les élus municipaux acceptent de se plier aux règles les plus strictes en matière d'éthique et de transparence, ils sont maintenant en droit de s'attendre à ce que de telles règles s'appliquent à toute la classe politique », de conclure M. Généreux.

**Germain Tremblay**, maire



# L'URBANISTE VOUS INFORME

## NOUVELLE RÉGLEMENTATION PROVINCIALE SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES



Le 22 juillet 2010, est entrée en vigueur une nouvelle réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles qui doit être mise en application par les municipalités. Ce règlement vise à contrôler et protéger l'accès aux piscines résidentielles et s'applique à <u>tout futur bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade, dont la profondeur est de 60 centimètres ou plus</u>, à l'exclusion des bains à remous ou d'une cuve thermale (plus communément appelés spa) lorsque leur capacité n'excède pas 2 000 litres. Voici un résumé de ce règlement.

Toute piscine doit être entourée d'une enceinte, donc être fermée sur tous les côtés. Un mur de résidence peut former une partie de l'enceinte à la condition qu'il ne soit pourvu d'aucune ouverture permettant d'y pénétrer. L'enceinte doit avoir les caractéristiques suivantes :

- une hauteur d'au moins 1,2 mètre;
- empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre;
- être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade;
- la porte de l'enceinte doit être pourvue d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à celle-ci de se refermer et se verrouiller automatiquement.

Les piscines hors terre de 1,2 mètre de hauteur ou les piscines à paroi souple ou démontable (gonflable ou autre) d'une hauteur de 1,4 mètre peuvent tenir lieu d'enceinte si l'accès à la piscine s'effectue à l'aide d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se ferme et se verrouille automatiquement. Les terrasses rattachées à la résidence devront être aménagées de telle façon que la partie ouvrant sur la piscine doit être protégée par une enceinte telle que définie ci-dessus.



Les haies ou arbustes ne peuvent constituer une enceinte tel qu'exigé.

Les appareils liés au fonctionnement de la piscine (filtre à eau, système de chauffage) doivent être éloignés à plus de 1 mètre de la paroi de la piscine ou de l'enceinte de façon à éviter qu'un enfant puisse y grimper pour accéder à la piscine.

Enfin, comme c'est le cas depuis plusieurs années à St-Ferréol-les-Neiges, un permis est requis pour l'installation d'une piscine creusée ou hors-terre (permanente ou démontable).

***Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire***

## RAPPEL – SUBVENTION INSTALLATION SEPTIQUE

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2010 pour réaliser les travaux de remplacement de votre installation septique, si vous désirez obtenir la subvention accordée par la municipalité.

Pour les ménages à faible revenus, vous pouvez être admissibles à une subvention avec le programme Réno-Village géré par la MRC de La Côte-de-Beaupré. Pour communiquer avec la MRC de La Côte-de-Beaupré composez le 418 824-3444.

## RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

De l'entrée ouest de la municipalité jusqu'au rang St-Julien inclusivement, les demandes de permis de construction et rénovation extérieure sont soumises à l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Les demandes doivent donc être présentées au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et au conseil municipal pour approbation. Il faut donc prévoir un délai de 2 à 4 semaines pour l'obtention d'un permis.

De plus, sachez qu'il est primordial de respecter intégralement les plans de construction ou de rénovation déposés pour votre demande de permis. Toute modification doit être approuvée par le conseil municipal.

## SARP

Nous encourageons les gens à rencontrer le SARP (service d'aide conseil à la rénovation patrimoniale) de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Ce service de consultation avec une architecte est offert gratuitement aux résidants et propriétaires de St-Ferréol-les-Neiges. Madame Annie Vigneault pourra vous conseiller pour tous vos projets de rénovation, agrandissement ou construction. Vous pouvez la joindre au 418 824-3444.

## TRAVAUX DÉBUTÉS SANS PERMIS

Le tarif pour l'obtention d'un permis dont les travaux ont débuté avant l'obtention de celui-ci sera majoré de 50 $.

Note : Le tarif pour l'obtention d'un permis de rénovation correspond à 1% de la valeur estimée des travaux sans être moindre que 10 $.

## CONCOURS Village en fleurs 2010

Le 19 juillet 2010, nos juges ont sillonné les rues de la municipalité afin de déterminer les grands gagnants dans chacune des catégories.

Voici les gagnants :

***CATÉGORIE « ARBRES »***



Cette catégorie a été créée pour encourager la plantation d'arbres adaptés au milieu et pour souligner l'importance de leur entretien.

Le gagnant est monsieur **Jean-Guy Couture** au 115 rue des Carouges. Il se mérite un certificat-cadeau de 50 $ dans un centre jardin ou abonnement de 2 ans à la revue Fleurs Plantes et Jardins.

***CATÉGORIE « BOÎTES À FLEURS »***



Cette catégorie vise à encourager l'amélioration visuelle des espaces réduits.

Le gagnant est monsieur **Yvan St-Cyr** au 42 rue des Rocs. Il se mérite un certificat-cadeau de 25 $ dans un centre jardin.

***CATÉGORIE « ROCAILLES ET PLATES BANDES »***



Cette catégorie vise à encourager les résidants à entretenir les façades des résidences et à améliorer la biodiversité en milieu résidentiel.

Les gagnants sont madame **Jacqueline Bouchard** et monsieur **Allan Parvu** au 73 rue des Sources. Ils se méritent un abonnement de 2 ans à la revue Fleurs Plantes et Jardins.

***CATÉGORIE « ORIGINALITÉ »***



Cette catégorie vise à encourager les efforts de créativité relative à l'intégration de végétaux.

Le gagnant est monsieur **Pierre Bouchard** au 151 rue des Myrtilles. Il se mérite un certificat-cadeau de 75 $ dans un centre jardin ainsi qu'un abonnement d'un an à la revue Fleurs Plantes et Jardins.

***CATÉGORIE « PARTICIPATION »***





Cette catégorie vise à encourager les efforts d'amélioration visuelle par l'ajout de végétaux.

La gagnante est madame **Aline Bouchard** au 3802 avenue Royale. Elle se mérite un certificat-cadeau de 25 $ dans un centre jardin.

***CATÉGORIE « RUE FLEURIE »***









Cette catégorie est destinée à souligner l'effet visuel d'un milieu bâti et amélioré grâce à la participation de plusieurs résidants.

La **rue des Myrtilles** est la gagnante de cette catégorie et se mérite donc une mention spéciale.

***MENTION SPÉCIALE***

Une mention spéciale est également décernée à monsieur **Yvon-Paul Morrissette** au 123 rue de la Butte pour la culture d'arbres fruitiers et le succès d'un potager.

Félicitations à tous les gagnants!





# ÉCHOS DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

- Un règlement d'emprunt de 12 000 000 $ a été adopté pour financer les dépenses reliées à la participation financière de la MRC dans la construction d'un parc éolien communautaire en partenariat avec la compagnie Boralex Inc. sur les terres du Séminaire de Québec.
- Dans le cadre du projet de construction d'éoliennes, le préfet, monsieur Pierre Lefrançois et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jacques Pichette ont été autorisés à signer :
  - la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec relativement au bloc de 250 MW issu de projets communautaires ;
  - la convention à intervenir avec le Séminaire de Québec relativement à l'occupation de certaines de leurs terres ;
  - les ententes de partenariat relatives à certaines contingences aux ententes formelles avec Boralex Inc.
- Une aide financière de 100 000 $ a été adressée au CRE de la région de la Capitale Nationale et au Bureau de la Capitale Nationale pour l'élaboration du «Plan de développement durable des collectivités de La Côte-de-Beaupré, vers une région en santé».
- Un appui a été donné à l'implantation de parcs éoliens sur les terres de la Seigneurie de Beaupré, compte tenu que ceux-ci s'inscrivent dans sa démarche d'un Plan de développement durable des collectivités.
- Le CLD a été autorisé à signer une entente de collaboration avec Vélo Québec Association dans le cadre de la reconnaissance du tracé de la Route Verte sur le territoire.



## *Cyclistes, ouvrez l'œil !*

Quoi de plus merveilleux qu'une randonnée à bicyclette en cette belle période estivale! Malheureusement, chaque année, de nombreux cyclistes se blessent ou perdent la vie dans une collision. On pourrait croire que la négligence ou l'imprudence de certains automobilistes sont les principales causes de collisions avec les cyclistes, mais cela est faux. **Les cyclistes commettent une infraction au *Code de la sécurité* routière dans 60 % des collisions.**



Rouler à bicyclette ne se fait pas sans risques. C'est pourquoi la sécurité à bicyclette commence par le respect des règles du *Code de la sécurité routière* et par l'adoption d'un comportement préventif. Ouvrir l'œil, écouter, s'assurer d'être vu, prévoir les risques sont des réflexes et des habitudes sécuritaires à acquérir.

Voici des règles de sécurité à respecter :

- signaler ses intentions (virage à droite, à gauche, ralentissement ou arrêt) de façon à être bien vu par les automobilistes;
- emprunter la voie cyclable lorsque la chaussée en comporte une ou rouler dans le sens de la circulation et à l'extrême droite de la chaussée lorsqu'elle n'en comporte pas;
- circuler à califourchon et tenir constamment le guidon;
- circuler en file lors d'un déplacement en groupe (maximum : 15 cyclistes à la file)… deux cyclistes étant considéré comme un groupe, même à deux on se suit en file!
- munir sa bicyclette des équipements de visibilité obligatoires :
  - réflecteur rouge arrière
  - réflecteur rouge aux rayons de la roue arrière
  - feu rouge de position, à l'arrière pour la conduite de nuit
  - réflecteurs ambrés aux pédales
  - réflecteurs ambrés aux rayons de la roue avant
  - réflecteur blanc à l'avant
  - phare blanc à l'avant pour la conduite de nuit

De plus, même si cela ne fait pas encore partie de la réglementation, porter un casque protecteur approuvé est indispensable puisque les blessures à la tête sont responsables de la grande majorité des décès chez les cyclistes.

N'oubliez surtout pas que certaines pratiques sont interdites à bicyclette et que des amendes sont prévues au *Code de la sécurité routière*. Comme tout conducteur de véhicule routier, le cycliste doit respecter le Code et s'identifier à la demande d'un policier qui estime qu'une infraction a été commise.

Cela dit, il faut aussi se rappeler que les conducteurs de véhicules routier doivent redoubler de prudence l'été, regarder deux fois plutôt qu'une, avant de s'engager sur une route ou à une intersection, pourrait être un bon moyen de prévenir un accident… les bicyclettes sont beaucoup plus difficiles à

percevoir qu'un véhicule. Il est possible et légal de dépasser une bicyclette mais vous devez le faire en laissant assez d'espace pour le faire sans danger…sinon vous devez rester derrière celle-ci et attendre d'avoir assez d'espace pour faire votre dépassement. Le code de sécurité routière prévoit une amende de 200 $ plus les frais ainsi que deux points d'inaptitude pour cette infraction !

**LA PRUDENCE FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE !**

**Agente Patricia Viau** S.Q.
M.R.C. Côte-de Beaupré
418-827-4545

## *Vous êtes parent d'un(e) adolescent(e) de plus de 14 ans ?*

Savez-vous quels sont ses rêves ?

Savez-vous quelle formation lui permettra d'atteindre ses objectifs ?

Savez-vous quels sont les préalables scolaires nécessaires à ses ambitions ?

Savez-vous quelles options s'offrent à votre jeune ? DEC-BAC ? DEC technique ? DEP ? DEP-DEC ? Métiers semi-spécialisés ?

***Aimeriez-vous obtenir un coup de main pour l'accompagner à explorer ses possibilités ?***

Communiquez avec nous pour réserver votre place à une soirée d'information qui aura lieu en septembre au Carrefour Jeunesse-emploi Charlevoix-Côte-de-Beaupré.

***Vous pouvez encourager votre jeune à s'impliquer dans son choix d'avenir, et ce, dès le début de ses études secondaires.***

Invitez-le à parler de ses intérêts et de ses talents. Incitez-le à faire l'essai de différentes activités.

Aussi, conseillez-lui de venir rencontrer l'équipe du Carrefour Jeunesse-emploi et de consulter notre site web au : www.cje-appui.qc.ca

***Nous sommes là pour l'aider et tous nos services sont***

***GRATUITS !***




216, rue Prévost
Beaupré, Québec, G0A 1E0
Téléphone : 418 827-8211
Télécopieur : 418 827-2721
Courriel : chantal@cje-appui.qc.ca




## INSCRIPTIONS

**LE JOUR**
**Mardi et mercredi 7 et 8 septembre 2010**
**de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30**

**LE SOIR**
**Mercredi le 8 septembre 2010**
**de 18 h 30 à 20 h**

Où: À l'Hôtel de ville de St-Ferréol-les-Neiges
33, rue de l'Église
Information: Martin Pouliot
Tél.: 418 826-2253

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**1. Non-résidants :**
Les résidants des autres municipalités seront admis moyennant une majoration de 15 % du coût.

**2. Réduction :**
Une réduction sera accordée au prorata du nombre de cours si l'activité est commencée au moment de l'inscription. Une réduction maximale de 20 % sera accordée.

**3. Demande de remboursement :**
Les seules causes de remboursement d'une inscription sont la maladie, le déménagement à l'extérieur de la municipalité (une preuve justificative sera alors exigée), l'annulation de l'activité par le service des loisirs ou en cas d'un manque d'inscriptions. Lors d'une demande en cours d'activité, le remboursement sera calculé au prorata.

**4. Cours reportés :**
Si un ou des cours doivent être reportés, vous en serez avisé par le responsable du cours.

**5. Inscription obligatoire :**
Pour participer à un cours, vous devez ***obligatoirement*** vous inscrire au préalable.

**6. Chèques sans provision :**
Une pénalité de 20 $ s'appliquera sur tout retour de chèque. Le paiement devra alors être fait en argent.

**7. Confirmation :**
Nous communiquerons avec vous seulement s'il y a annulation de cours ou des changements apportés. ***Sinon, présentez-vous à l'endroit, date et heure prévus.***



# PROGRAMMATION LOISIRS AUTOMNE 2010

**8. Retour de l'enfant :**
À la fin de chaque activité de votre enfant, vous avez l'obligation de venir le chercher à l'***heure précise*** car le responsable n'est plus tenu d'en assumer la responsabilité.

**9. Priorité des inscriptions :**
Puisqu'il y a un maximum de participants dans la majorité des activités, nous prioriserons donc les premières inscriptions reçues.

**10. Important :**
***Un comportement convenable est primordial et nécessaire au bon fonctionnement des activités***. Lorsqu'une personne dérange ou empêche le déroulement naturel de l'activité, un avis lui sera donné. S'il récidive, il sera exclu sans aucun remboursement. ***Nous vous demandons donc votre entière collaboration.***

## JEUNES

### ÇA BOUGE APRÈS L'ÉCOLE

Programme d'initiation à différentes activités sportives pour les jeunes de 5 à 7 ans.

Jour : Lundi et mercredi
Heure : 15h20 à 16h30
Durée : 10 semaines (début 13 septembre 2010)
Coût : Une fois par semaine : 30 $
Deux fois par semaine : 50 $
Endroit: Gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

### ÇA BOUGE APRÈS L'ÉCOLE

Programme d'initiation à différentes activités sportives pour les jeunes de 8 à 12 ans.

Jour : Jeudi
Heure : 15h20 à 16h30
Durée : 10 semaines (début 16 septembre 2010)
Coût : 30 $
Endroit : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

### FORMATION «JE SAIS GARDER DES ENFANTS»



Cours permettant à des jeunes de 11 ans et plus d'acquérir des notions théoriques et pratiques afin d'être en mesure de garder des enfants de tous les âges. Matériel inclus : manuel du participant, certificat, une trousse de poche. Matériel à apporter : une serviette de plage, une poupée ou un toutou (grosseur d'un bébé), du papier, des crayons et leur lunch.

Jour : Samedi le 16 octobre 2010
Heure : 8 h à 16 h 30
Coût : 50 $
Endroit: Hôtel de ville

### HOCKEY INTÉRIEUR



Activité de hockey intérieur pour les **9 à 12 ans** avec la réalisation d'un tournoi inter-écoles prévu au mois de décembre 2010 et un second au mois d'avril. Un minimum de 8 participants(es) est requis pour cette activité.

Jour : Mardi
Heure : 15 h 20 à 16 h 30
Durée : 12 semaines (début 14 septembre 2010)
Coût : 35 $ (incluant l'inscription au tournoi)
Endroit: Gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

### HOCKEY INTÉRIEUR

Activité de hockey intérieur pour les **12 à 14 ans**. Un minimum de 8 participants(es) est requis pour cette activité.

Jour : Mercredi
Heure : 18 h 15 à 19 h 30
Durée : 8 semaines (début 15 septembre 2010)
Coût : 25 $
Endroit: Gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

### KARATÉ



Conditionnement physique pour les 4 ans et plus, avec discipline personnelle à l'intérieur d'un art de combat. Les cours se donnent une fois par semaine. Le professeur est monsieur Luc Paquette.

Jour : Mardi
Heure : 18 h 30 à 19 h 30
Durée : 10 semaines (début 14 septembre 2010)
Coût : 50 $
Endroit : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

### ATELIERS SCIENTIFIQUES

Tu es âgé entre 7 et 10 ans et le monde scientifique te passionne. Alors nous avons préparé une série d'ateliers spécialement pour toi. Tout au long des dix semaines, tu réaliseras, à l'aide d'un spécialiste, des expériences des plus enrichissantes et amusantes.

Jour: Samedi
Heure: 10 h 30 à 12 h

# PROGRAMMATION LOISIRS AUTOMNE 2010

Durée: 10 semaines (début 18 septembre 2010)
Coût: 40 $
Endroit : Hôtel de ville

## ATELIER DE DESSIN POUR ENFANT

Apprentissage des différentes techniques de dessin. L'apprentissage se fait dans un climat de détente et de jeux tout en respectant la créativité des enfants. Ce sont eux qui décident des sujets étudiés lors des ateliers.

Jours : Mercredi ou jeudi
Heure : 15 h 20 à 16 h 30
Durée : 10 semaines (début 16 septembre 2010)
Coût : 60 $ avec une partie du matériel fournis.
Endroit : Hôtel de Ville

## ATELIER DE PEINTURE POUR ENFANT



Apprentissage des différentes techniques de peinture. L'apprentissage se fait dans un climat de détente et de jeux tout en respectant la créativité des enfants.

Jours : Lundi
Heure : 15 h 20 à 16 h 30
Durée : 8 semaines (début 13 septembre 2010)
Coût : 56 $ avec le matériel fournis
Endroit : Salle polyvalente du gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

## YOGA POUR ENFANTS



Cet automne, petits (6-9 ans) et grands (10-12 ans) pourront profiter des nombreux bienfaits du yoga. En effet, cette discipline favorise le développement intégral de l'enfant en combinant des postures, des jeux et des exercices qui travaillent force, souplesse, coordination, concentration et équilibre. Le tout sur une note de plaisir assurée! Professeur Catherine Talbot.

Jours : Mercredi (6-9 ans)
Jeudi (10-12 ans)
Heure : 15 h 20 à 16 h
Durée : 9 semaines (début 15 septembre 2010)
Coût : 30 $
Endroit: Salle polyvalente du gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

## HIP HOP ET INITIATION À LA DANSE ACROBATIQUE AVEC STUDIO LS




Ce cours est principalement constitué de hip hop, un style très actuel que l'on peut voir dans les vidéoclips et dans les nombreux films récents de danse. La particularité de ce cours est que les danseurs seront initiés à la danse acrobatique, c'est-à-dire à des mouvements de breakdance et de gymnastique (« freeze », équilibre, etc.). Les cours auront des volets techniques afin de bien apprendre les figures et le tout sera intégré à une chorégraphie de hip hop. Ce cours s'adresse autant aux garçons qu'aux filles.
Horaire des cours (peut être sujet à des modifications) :

Jour : Mardi
Heure : 15 h 20 à 16 h 30
Durée : 9 semaines (début 21 septembre 2010)
Coût : 72 $
Endroit : Salle polyvalente du gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

## ATELIERS THÉMATIQUES DE BRICOLAGE

La municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges propose aux jeunes de 4 à 8 ans, 4 ateliers thématiques de bricolage animés par Abracadabra Sonia.

**Automne**

Jour : Les samedis

| | |
|---|---|
| Cowboys et indiens | 26 septembre |
| Les créatures fantastiques | 3 octobre |
| Les pirates | 20 novembre |
| L'Hiver | 18 décembre |

Heure : 15 h à 16 h
Coût : 3 $ par enfant
Endroit: Hôtel de ville

## DU HOCKEY EXTÉRIEUR À SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES L'HIVER PROCHAIN



Organisé par la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et la SADC de Charlevoix, les joueurs pratiqueront de janvier 2011 à mars 2011 et évolueront contre d'autres municipalités de la région.

Pour plus de détails sur cette ligue consultez le lien suivant : www.lhecc.com

Tu es âgé entre 10 et 13 ans et le défi t'intéresse, alors inscris-toi!
Pour information : Monsieur Martin Pouliot, 418 826-2253.

# PROGRAMMATION LOISIRS AUTOMNE 2010

## ADULTES

### ATELIER DE PEINTURE À L'HUILE OU À L'ACRYLIQUE

Venez approfondir ou découvrir les différentes techniques de peinture et de dessin tout en vous exprimant par l'art. Enseignement respectant le style et la personnalité de chacun. Pour information : madame Marie Tardif, 418 826-0548 ou par courriel à tardif.m@videotron.ca

Jour : Jeudi
Heure : 12 h 45 à 15 h 15
Durée : 12 semaines (début 16 septembre 2010)
Coût : 144 $
Endroit : Hôtel de Ville

Jour : Vendredi
Heure : 19 h à 21 h 30
Durée : 12 semaines (début 17 septembre 2010)
Coût : 144 $
Endroit : Hôtel de Ville

### BADMINTON



Groupes de badminton organisés pour les débutants, intermédiaires et avancés. Cette activité sportive et sociale s'adresse aux femmes et aux hommes de 16 ans et plus. Volants fournis et raquettes disponibles au besoin. Un maximum de 12 personnes par séance. Faites vite, places limitées.

Intermédiaire (niveau 2)

Jour : Mardi
Heure : 19 h 45 à 21 h
Durée : 12 semaines (début 14 septembre 2010)
Coût : 40 $
Endroit : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

### PICKLEBALL



Il s'agit d'un mélange de tennis, de badminton, de racquetball et de ping-pong. Le terrain est de la même grandeur que celui du badminton. La raquette est de la grandeur d'une raquette de racquetball mais le fond est solide comme une raquette de ping-pong. La balle est semblable à une balle de hockey cosom (balle de plastique vide et trouée). Le service s'effectue en une motion du bas vers le haut et la balle doit se diriger dans le rectangle opposé du côté receveur.

Jour : Jeudi
Heure : 19 h à 20 h 30
Durée : 12 semaines (début 16 septembre 2010)
Coût : 5 $ par séance
Endroit : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

### COURS DE LANGUE ESPAGNOL DÉBUTANT ET AVANCÉ

Hola ! Vous voulez apprendre à parler l'espagnol ?
Si vous êtes intéressé à apprendre la langue, soit pour connaître la culture du Mexique, la musique, pour faire un voyage ou juste pour le plaisir, venez vous inscrire. Professeur : Aurelia Morales. Pour information : 418 992 0533 (soir)

Jours: Mardi (débutant)
Jeudi (avancé)
Heure: 19 h à 20 h 15
Durée: 10 semaines (début 14 septembre 2010)
Coût: 50 $
Endroit : Salle polyvalente du gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

### COURS DE YOGA

Le yoga est une discipline et une philosophie. Des postures associées à la respiration sont réalisées à partir de ce qui convient le mieux à la personne, avec ses forces et ses limites, sans compétition ni jugement envers soi ou les autres.

La souplesse, la force, la concentration, la diminution du stress, la relaxation sont autant d'éléments recherchés.

Le cours de viniyoga propose une autre relation à son corps, à son souffle, à son mental qu'il est bénéfique d'intégrer dans sa vie. Professeur Madame Marcelle Rioux. Maximum 12 participants par séance. Un tapis de sol et une tenue sportive sont requis.

Jour : Mercredi
Heures : 10 h à 11 h (50 ans et plus),
14 h à 15 h (intermédiaire II),
18 h 30 à 19 h 30 (yoga pour tous)
Durée : 12 semaines (début 15 septembre 2010)
Coût : 80 $
Endroit : Hôtel de ville

### CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Cours de mise en forme, à l'intérieur et à l'extérieur, combinant divers déplacements et mouvements. Les cours sont constitués comme suit : échauffement, aérobie, étirement musculaire et retour au calme. Les séances sont entraînantes et se réalisent à l'aide de musique rythmée et variée. Matériel requis : espadrille, bouteille d'eau et serviette. Les séances sont données par madame Caroline Dubord, enseignante en éducation physique.

# PROGRAMMATION LOISIRS AUTOMNE 2010

Intérieur:

Jour: Lundi
Heure: 19 h à 20 h 15
Durée: 12 semaines (début 13 septembre 2010)
Coût: 50 $
Endroit: Gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

## PARLEZ-VOUS INTERNET ?



Venez découvrir plusieurs trucs et astuces pour mieux profiter d'Internet.

Écoutez de la musique en ligne gratuitement et légalement. Découvrez les meilleurs sites de voyage. Apprenez à reconnaître les canulars, ces faux messages qui vous arrivent par courriel.

Trouvez des pièces de rechange pour vos appareils. Faîtes vos achats sur Internet. Les forums de discussion pour échanger sur votre thème préféré et s'entraider. Parlez gratuitement avec vos enfants en Nouvelle-Zélande. Google : tirez profit de ses multiples fonctions gratuites : définitions, calculatrice, conversions, cartes et itinéraires, etc. Internet Explorer : modifier la page de démarrage, gérer les favoris, passer en plein écran, utiliser l'affichage avec les onglets.

Courrier électronique : Outlook Express, ou les messageries gratuites (Hotmail, Yahoo Mail, Gmail), quoi choisir? Les fonctions de base, le CCI, sauvegarder son carnet d'adresses et ses messages. Les règles de base de la sécurité en informatique : courriel, réseau sans-fil, etc.

Jour: Mercredi
Heure: 18 h 30 à 20 h 30
Durée: 3 séances (début 22 septembre 2010)
Coût: 45 $
Endroit: Hôtel de ville

## LA PHOTO NUMÉRIQUE



Ces photos que nous trouvons belles ont toutes une chose en commun : elles s'adressent à nous directement, elles nous interpellent. Mélange de l'art et de technique, la photo numérique nous touche lorsque la technique s'efface derrière l'image.

**La dimension artistique :**
La règle d'or de la composition.
Photographier des sujets différents, dans des environnements différents.

**L'aspect technique :**
Connaître son appareil photo, ses différents modes de prise de vue ; à quoi servent-ils ?

**Le traitement des images :**
Les importer vers l'ordinateur.
Les traiter : recadrer, ajuster les couleurs, le contraste.

**Apprivoiser Picasa** – logiciel gratuit

Ses fonctions de base.

Faire un montage photo.

Le diaporama.

Publier sur le web

**Découvrir PhotoFiltre** – version gratuite

Correction des photos.

Recadrer, redimensionner.

Les participants sont invités à apporter leur appareil photo et le manuel d'instructions.

Jour: Mardi
Heure: 14 h à 16 h ou de 18 h 30 à 20 h 30
Durée: 5 séances (début 21 septembre 2010)
Coût: 70 $
Endroit : Hôtel de ville

## SORTIE PHOTO

**Dans un environnement naturel spectaculaire.**

Venez faire de la photographie aux Sept-Chutes et apprendre de nouvelles techniques.

Conseil, trucs et astuces pour mieux réussir vos photos.

Apprendre et pratiquer certaines techniques en nature.

Essayer différents types de prises de vue : paysage, portrait, macrophotographie et utilisation du flash en extérieur.

Bien exploiter les possibilités de son appareil.

Le tout sous forme d'exercices pratiques sur le site durant la journée.

Aucun pré-requis nécessaire. Juste pour le plaisir de la photographie !

2 personnes-ressources seront sur les lieux pour vous accompagner et vous guider.

**Quand :** le samedi 16 octobre 2010, de 8 h 30 à 16 heures en cas de mauvais temps, l'activité sera remise au lendemain. Diner sur les lieux : vous apportez votre lunch.

**Vous êtes invités à apporter le manuel d'instructions de votre appareil photo, et un trépied si vous en possédez un.**

## LA PHOTO NUMÉRIQUE AVEC UN APPAREIL REFLEX

Ce n'est pas l'appareil photo qui fait la bonne image, c'est vous ! Vous et vos connaissances, et surtout, votre maîtrise



# PROGRAMMATION LOISIRS AUTOMNE 2010



des dimensions tant artistique que technique de la photographie.

Venez démystifier les techniques de base de la photographie, et les fonctions de votre appareil reflex, pour laisser place à une plus grande créativité et de meilleurs résultats.

**La dimension artistique :**
La règle d'or de la composition.
Photographier des sujets différents, dans des environnements différents.

**L'aspect technique :**
Le trio Vitesse/Ouverture/Sensibilité ISO.

Particularités des appareils réflex : format de capteur, objectifs interchangeables.

Connaître son appareil photo, ses différents mode de prise de vue : à quoi servent-ils ?

Utilisation de certains accessoires : flash, trépied.

Contourner les automatismes pour une meilleure photo.

**L'enregistrement des images :**
Les formats JPEG et RAW : pourquoi et quand les utiliser.

**Le post-traitement de vos photos :**
Classer vos photos.

Le traitement des fichiers RAW.

Ajuster les couleurs, le contraste, etc…

Les participants sont invités à apporter leur appareil photo et le manuel d'instructions.

Jour: Mercredi
Heure: 14 h à 16 h 30
Durée: 5 séances
Automne : début le 22 septembre 2010
Hiver : début le 20 janvier 2011
Coût: 70 $
Endroit: Hôtel de ville

### TIR À L'ARC

En partenariat avec l'Association chasse et pêche de la Côte-de-Beaupré, vous avez l'occasion de venir pratiquer ou vous initier au tir à l'arc sur cible. Nous avons sur place du matériel pour initier de nouvelles personnes à cette activité. Pour information : Monsieur Louis Tremblay au 418 827-6244.

Jour: Mercredi
Heure: 19 h 30 à 22 h
Durée: 10 semaines (début 22 septembre 2010)
Coût: À déterminer

## POUR LA FAMILLE ET POUR TOUS

### BADMINTON ET PICKLEBALL LIBRE SUR RÉSERVATION

Les personnes intéressées à pratiquer le badminton libre peuvent le faire gratuitement tous les samedis au gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1. Voici une belle occasion de pratiquer un sport en famille ou entre amis.

Si les joueurs attendent, on demande à ceux qui jouent de faire preuve d'esprit sportif et de laisser leur place après 20 minutes de jeu, afin de créer une rotation qui permettra à tous de s'amuser. **Les gens intéressés par cette activité doivent contacter obligatoirement le secrétariat de l'hôtel de ville le jeudi précédent afin de confirmer leur présence.**

Le service des loisirs possède quelques raquettes et volants disponibles pour les joueurs qui n'auront pas d'équipement.

**Horaire :**

**Automne :** Les samedis, du 18 septembre au 11 décembre 2010, de 12 h à 15 h.

**Hiver :** Les samedis, du 16 janvier au 27 mars 2011, de 12 h à 15 h.

Coût : Gratuit

### UTILISATION DU GYMNASE ET TARIFICATION

Le gymnase de l'école Caps-des-Neiges I est accessible à l'ensemble des citoyens. Pour la session d'automne 2010, plusieurs activités organisées par la municipalité s'y dérouleront.

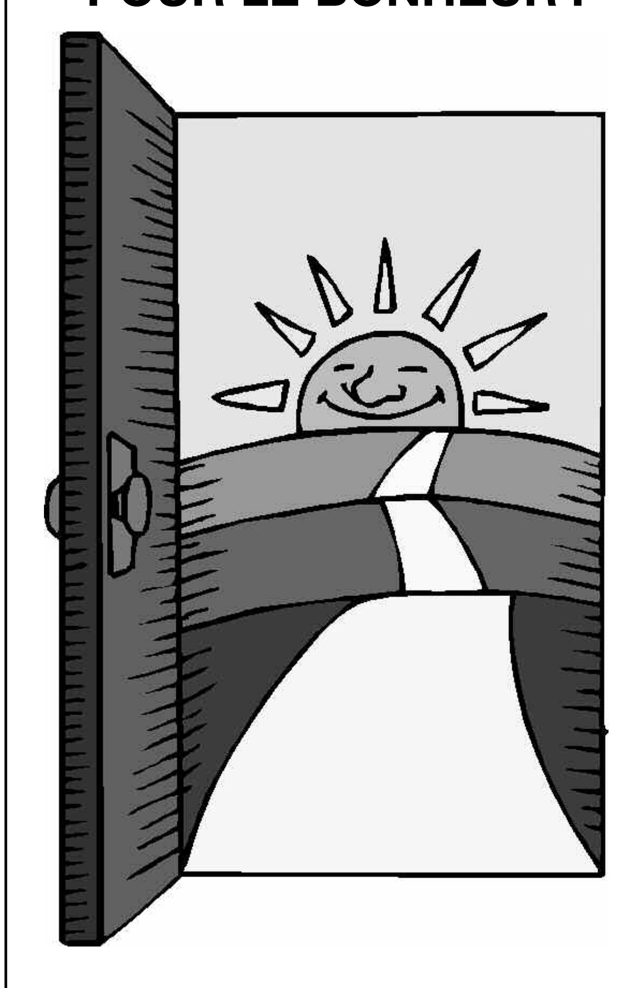
Par contre, quelques périodes d'utilisation demeurent disponibles soit pour une réservation sporadique ou saisonnière. La plupart des sports sont réalisables à l'intérieur du gymnase.

Les tarifs de location sont établis en fonction du type d'activité et de la durée de celle-ci. Voici la grille de tarification générale qui a été établie:

- Groupe ou individu non-résidant 27,00 $/h
- Groupe ou individu résidant 20,25 $/h
- Individu, groupe ou organismes de loisirs ou communautaires, composés majoritairement de personnes âgées de moins de 18 ans ou plus de 65 ans. 13,50 $/h

Je demeure disponible à toute suggestion ou information Martin Pouliot : 418 826-2253

# ÊTES-VOUS PRÊT POUR LE BONHEUR ?



Venez assister à une conférence interactive qui vous permettra de vous sensibiliser à la programmation neuro linguistique. Une approche de communication et de développement personnel qui vous donnera des outils de plus dans votre coffre de ressources…

## *Mieux me comprendre grâce à la PNL*

Mercredi le 20 octobre 2010

19 h à 20 h 30

Salle municipale
(nombre de participants limité à 25)
veuillez réserver votre place en téléphonant au
418 826-2253
Louise Thouin, maître-praticienne PNL

## COURS D'INITIATION AU CANI-CROSS




Cours d'initiation au merveilleux sport qu'est le cani-cross avec votre chien domestique. Avec un guide professionnel et passionné des chiens, apprenez toutes les techniques pour pratiquer ce sport en alternant entre la marche et le jogging.

Ce cours de 5 semaines vous permettra de créer un lien fort et durable avec votre chien en plus de se mettre en forme en parcourant des magnifiques sentiers pédestres dans la région du Mont-Sainte-Anne. Les objectifs de l'activité sont de :





- S'initier au cani-cross ;
- Faire de l'activité physique en plein air avec votre chien;
- Socialiser votre chien ;
- Découvrir de nouveaux sentiers où pratiquer le cani-cross.

Matériel obligatoire : Harnais de taille, corde bungee et harnais adapté au chien (matériel en vente auprès du guide ou dans des boutiques de Québec)
Coût : 75$ par personne

**Session automne**

1. Samedi 9h à 10 h 30 (début le 11 septembre)
2. Intermédiaire Samedi 9 h 30 à 11 h (début le 16 octobre)

INSCRIVEZ-VOUS : 418 827-2227
WWW.SECRETSNORDIQUES.COM



## ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

### PATINAGE LIBRE

Dimanche : 14 h 10 à 15 h 30
Admission : Gratuite pour tous
Dans le cadre de la politique familiale de la MRC de La Côte-de-Beaupré
Début : 26 septembre
N.B. Annulé lors d'activités spéciales

### HOCKEY LIBRE

Vendredi : 16 h à 18 h
Admission : 7 $
Début : 3 septembre
N.B. Annulé lors d'activités spéciales
Visitez notre site Internet : www.arenacb.qc.ca

## ÉCOLE DE PIANO PLACE FATIMA




L'école de Piano Place Fatima offre des cours de piano à l'Hôtel de ville de St-Ferréol-les-Neiges. Ces cours sont offerts à une clientèle de tout âge ayant le goût d'apprendre le piano. Notre programme est adapté pour les adultes et les enfants, choix classique et populaire.



Professeur : Danny Dubeau, diplômé de l'Université Laval
Début des cours : 13 septembre 2010
Information : 418 826-1097

## Les inscriptions à l'École de musique Côte-de-Beaupré sont lancées!

Élèves et futurs élèves auront à nouveau le choix entre une panoplie d'instruments de musique, encadrés par des professeurs expérimentés : **piano, guitare classique, électrique et acoustique, violon, chant, clarinette, cor, flûte traversière, trompette et saxophone**. D'autres cours et instruments peuvent être enseignés sur demande.

**Nouveauté** à l'automne 2010, des cours de **percussion-batterie-djembé se donneront, ainsi que des cours d'éveil musical pour les enfants (4 ans).**

**Pour plus d'information :**
Tél. 418 827-5151
http://web.me.com/fdery/www.ecolemusiquebeaupre.com/Accueil.html

## FÉLICITATIONS !




Félicitations aux athlètes de notre municipalité qui ont participé à la dernière édition des Jeux du Québec à Gatineau. Mention spéciale à Anne-Marie Comeau qui nous a dignement représentés en remportant trois (3) médailles en athlétisme, soit deux médailles d'or au 2000 mètres et 1200 mètres et une médaille d'argent au 800 mètres.

## UNE BOURSE D'EXCELLENCE POUR DEUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE CÔTE-DE-BEAUPRÉ !

**Deux élèves de l'École de musique Côte-de-Beaupré, Aurélie Bouchard et Jonathan Perreault-Daigle, ont reçu une bourse d'excellence soulignant leur persévérance et leur travail tout au long de la session 2010.**



Les deux élèves ont obtenu une inscription à une session complète de cours privés de 60 minutes à l'Ecole de musique de la Côte de Beaupré. Aurélie Bouchard, qui joue de la guitare classique en compagnie de son professeur Francine Déry, s'est méritée la première Bourse de la Ville de Beaupré.

De son côté, Jonathan Perreault-Daigle, pianiste et élève de Sylvie Deveault, a été récompensé pour ses efforts par la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, dont il est résidant (un des critères de sélection). Les deux municipalités participaient pour la première fois en 2010 à cette remise de bourse culturelle.

Choisis par un jury de professeurs, les deux élèves ont répondu à tous les critères de sélection, soit la persévérance, la passion et leur intérêt pour la musique, et ont même relevé



le défi de jouer en solo au concert de fin d'année.

Félicitations à tous deux et merci aux municipalités de Beaupré et de Saint-Ferréol-les-Neiges qui encouragent les jeunes musiciens de la région à poursuivre leur passion.

## UN ÉTÉ BEAU ET CHAUD! MERCI AUX ANIMATEURS ET ANIMATRICES



Au nom des 112 jeunes du programme les Explorateurs et des 51 adolescents des programmes Ados-Aventure et RAM et en mon nom personnel, je tiens à remercier les animateurs et animatrices pour le travail accompli cet été. Malgré la chaude température, les trois équipes d'animation étaient au rendez-vous afin d'animer les jeunes provenant de notre communauté.

Bravo à toute l'équipe et au plaisir de vous retrouver l'an prochain.

**Martin Pouliot**
Directeur des loisirs

## CAMP D'ÉTÉ 2010




Attention, soyez aux aguets! Le vilain Mathématik est toujours prêt à jouer de mauvais tours. Heureusement, petits et grands du camp d'été étaient là pour aider les supers héros de la ville, l'ingénieux Toiletman et le beau M. Incroyable, à déjouer les manigances du scientifique. En plus d'aider leurs héros, nos petites boules d'énergie ont aussi participé à de nombreuses journées thématiques : À l'abordage! C'est la journée des pirates. 1, 2, 3, écolo! Aujourd'hui, on recycle. Et rien n'arrête nos jeunes explorateurs, surtout pas une journée de survie en forêt.

Cet été, de nombreuses sorties étaient aussi au programme. En effet, les enfants ont pu faire un voyage au fond des océans à l'Aquarium du Québec. Ils ont aussi pu s'amuser dans les nombreuses glissades du Village Vacances Valcartier. Cinéma, auto-cueillette de fraises, visite au musée et combat d'épées mousses avec Katag étaient aussi au rendez-vous durant l'été.

Enfin, ce fut un bel été sous le soleil, rempli de sourires où tous ont eu beaucoup de plaisir durant les nombreuses activités.

Alors merci à tous, on vous attend en grand nombre l'été prochain!

**Annie Boisvert**

Le camp Ados-Aventure, destiné aux jeunes de 11 et 12 ans, a permis à une cinquantaine d'aventuriers des municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et Sainte-Anne-de-Beaupré de vivre un été inoubliable tout en développant leurs capacités physique, sociale, culturelle et artistique. Le nouveau concept de camp pré-ados a permis à un groupe de jeunes trop vieux pour le camp des plus petits et trop jeunes pour le concept du camp RAM de passer un été motivant conçu et adapté à leurs besoins. Hébertisme, croisière, camping, réalisation d'un film et Zoo de Granby étaient au rendez-vous au plus grand plaisir des jeunes. À l'an prochain!

**Éric Ennis**

## CAMP RAM 2010

Au cours de cette nouvelle décennie les modes se transforment, les mentalités changent mais le plaisir reste. Cette année, 30 jeunes motivés entre 13 et 15 ans se sont rassemblés pour donner vie au camp RAM. C'est par leur passion qu'ils ont su traverser l'été avec brio!

D'activités en activités, un esprit d'équipe s'est installé pour former une grande famille. Que ce soit au Village des sports, sur les plaines d'Abraham, durant notre séjour à Trois-Rivières ou bien durant les 24 km à pied du Sentier des caps, le sourire était toujours au rendez-vous.

C'est avec fierté que tout le monde termine l'été 2010 et ce n'est aucunement prétentieux de dire que cette saison était l'une des meilleures éditions du camp RAM.

- *À date, c'est la plus hot été ! – Mathieu Ferland (campeur depuis 3 ans)*
- *Ça passé trop vite! –Nicolas Boudreault*
- *Le camp RAM c'est comme une dodge RAM rien ne peut l'arrêter. – Jonathan Audet*
- *On aurait voulu une 7ième semaine ! - Hubert Brisson.*

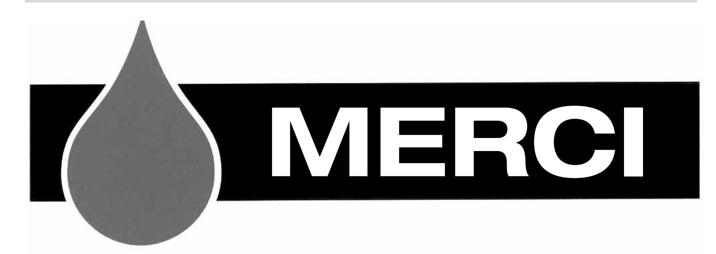
De plus, le camp ados RAM voudrait remercier ses commanditaires ainsi que les participants de la campagne de financement 2010. Nous remercions le Radio Café, le Pub



St-Bernard, les Sept-Chutes, le moulin du Petit-Pré, La cité de l'énergie, le Canyon Ste-Anne, Tissus JO-AN et l'aventurier Paintball.

Nous tenons aussi à remercier Jacques Lemoine, Nancy Verreault, Michel Lamontagne, Bherer Bertrand, Isabelle Ringuet, Guylaine Chabot, Karen Therriault, Maxime Asselin, Vivian Couillard et Marthe Morin, fières participant(e)s de notre campagne de financement.

## COLLECTE DE SANG 63 FOIS MERCI




Le 17 août dernier, avait lieu une collecte de sang sur le territoire de notre municipalité. 63 donneurs ont généreusement donné de leur sang et de leur temps. L'objectif de cette collecte était de 70 donneurs. Je tiens à remercier les nombreux bénévoles qui ont fait de cette collecte une réussite.

## DES NOUVELLES DE :




**PROGRAMMATION**

**Activités Septembre :**

3 septembre : Cirque du Soleil
10 septembre : Party de la rentrée
18 septembre: Récolte de pommes à Sillery pour Moisson Québec.
24 septembre: Grand jeu de la criminalité
Du 28 juin au 5 septembre:
Projet d'intervention jeunesse Hors Zone (infos plus bas)

**Activités Octobre :**

1er octobre: Meurtre et mystère
2 octobre : Journée provinciale des MDJ
15 octobre: Promenades fantômes
22 octobre: Personnification de Loup-garou à la Bergerie des Caps
29 octobre: Party d'Halloween

Ces activités restent à confirmer, informez-vous à votre maison de jeunes, visitez notre site Internet au www.mdjlazone.ca.sitew.com ou notre page FACEBOOK.

**Vente de Hot-dog au Festival Ombre et Lumière**
Encore cette année, la Maison des Jeunes La Zone a vendu des hot-dogs les 17 et 18 juillet derniers aux festivaliers de Saint-Tite-des-Caps lors de l'évènement Ombre et Lumière. Cette activité de financement annuelle a permis d'amasser 835,20 $. Ce montant a servi en partie à financer l'activité de La Ronde qui a eu lieu le 10 août dernier. Merci à tous ceux qui sont venus nous encourager et à l'an prochain.




Du 28 juin au 5 septembre 2010, une équipe a parcouru les rues de St-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps pour rencontrer les jeunes dans leur milieu tout en leur offrant des alternatives pour occuper leur temps de loisirs. L'équipe était présente pour discuter avec les jeunes dans le but de faire de la prévention sur diverses thématiques, mais également pour amasser des informations sur leurs habitudes de vie et leurs lieux de fréquentation.

**Rénovation des points de service**
À l'occasion de la 15e année de la Maison des jeunes La Zone, nous en avons profité pour mettre les 2 MDJ au goût du jour. Quelques réparations, une nouvelle peinture sur les murs et du nouveau mobilier donnent une allure fraîche aux locaux. Le vendredi 10 septembre prochain, nous fêterons avec les jeunes la rentrée scolaire et les nouveaux locaux. Pour les anciens jeunes et anciens animateurs, il nous fera plaisir de vous faire visiter les lieux lors de cette « réouverture ». Visitez notre site Internet et notre page Facebook prochainement pour y voir des photos.

**15e anniversaire !**



Le 1er décembre prochain la Maison des Jeunes La Zone fêtera son 15e anniversaire. Nous sommes présentement à l'organisation d'une soirée retrouvailles où les jeunes seront à l'honneur. Nous sommes donc à la recherche d'anciens jeunes, animateurs-intervenants et membres du conseil d'administration pour leur faire parvenir l'invitation à cette soirée. Vous pouvez

communiquer avec nous pour nous fournir vos coordonnées, des anecdotes et/ou des photos reliées à la Maison des Jeunes La Zone. Les jeunes qui fréquentent présentement la Maison des Jeunes peuvent organiser une présentation de quelques minutes en lien avec le chant, la danse, l'humour, la poésie, le cirque, etc. Communiquez avec nous pour de plus amples renseignements ou visitez notre site Internet.

**INFOS**

- Si vous voulez vous départir de livres, de jeux ou de films, nous sommes toujours preneurs !
- Nous sommes présentement à la recherche de candidats pour un poste d'animateur-intervenant à temps partiel pour l'automne 2010. Vous pouvez faire parvenir votre C.V. ainsi qu'une lettre de présentation à l'adresse courriel mentionnée plus bas.

**Nous rejoindre :**
Par téléphone : 418 826-3107
Par courriel : mdjlazone@hotmail.com
Sur notre site internet : www.mdjlazone.ca.sitew.com
Via notre page Facebook.

# LA VIE PAROISSIALE

## INITIATION À LA VIE CHRÉTIENNE



**1. Catéchèse**

Si vous avez des enfants au primaire (3e à 6e année) et des jeunes au secondaire et que vous désirez qu'ils connaissent Jésus et son Église, si vous désirez célébrer avec eux les sacrements (pardon, eucharistie et confirmation), ces signes de sa présence avec nous, voici une invitation pour vous. Nous vous offrons une démarche à travers des récits bibliques (catéchèse biblique symbolique) de personnes qui ont fait l'expérience de Dieu.

La première rencontre de présentation aura lieu à :

- St-Tite-des-Caps
  le mardi, 28 septembre à 19 h à la salle de l'école
- St-Ferréol-les-Neiges
  le mercredi, 29 septembre à 19 h à la salle municipale
- Beaupré
  le lundi, 4 octobre à 19 h au sous-sol de l'église
  le mercredi, 6 octobre à 19 h au sous-sol de l'église
- St-Joachim
  le mardi, 5 octobre à 19 h à la salle municipale

Nous vous attendons à l'une ou l'autre de ces rencontres.

Jean-Luc Laflamme, prêtre 418 827-2885
Nicole Tremblay 418 827-3507

**2. Messe parents-enfants**



Pour permettre aux jeunes parents avec leurs enfants de célébrer leur foi en Jésus, nous vous offrons mensuellement de septembre à mai, une messe spéciale.

« Laissez venir à moi les petits enfants » disait Jésus. Il nous invite même à garder un cœur d'enfant capable de reconnaître notre besoin d'amour…

Chaque mois avec toute la communauté chrétienne, nous allons donc vivre l'eucharistie. **Vérifier le feuillet paroissial pour connaître l'horaire de la première messe.**

Durant cette rencontre de prières, les familles (parents et enfants) qui le désirent pourront s'inscrire pour vivre une démarche d'initiation à la vie chrétienne (voir article : initiation à la vie chrétienne).

## HORAIRE DES MESSES

À partir de la 1ère fin de semaine de septembre, soit les 4 et 5, l'horaire des messes changera dans les quatre (4) paroisses.

Le nouvel horaire sera :

| | | |
|---|---|---|
| Samedi | 16 h 00 | Notre-Dame-du St-Rosaire |
| Samedi | 19 h 00 | Saint-Tite-des-Caps |
| Dimanche | 9 h 00 | Saint-Ferréol-les-Neiges |
| Dimanche | 10 h 30 | Saint-Joachim |

## MESSES POUR LES DÉFUNTS DE L'ANNÉE (DE SEPTEMBRE À AOÛT)

À la messe de la fin de semaine des 11 et 12 septembre 2010, dans chacune des quatre (4) paroisses, nous invitons toutes les personnes qui ont perdu un être cher. Nous prierons



spécialement pour toutes ces personnes. Nous irons au cimetière nous recueillir un instant.

## MESSE AVEC ONCTION DES MALADES



Quand la maladie ou l'âge rend notre santé plus fragile, nous ajustons nos activités à nos capacités. Notre façon de voir la vie, nos valeurs s'adaptent aussi à notre nouvelle réalité. Ce que nous sommes compte plus que ce que nous pouvons faire. Dans la loi chrétienne, nous célébrons la présence du Seigneur qui se manifeste de façon particulière dans le sacrement de l'onction des malades. Nous vivrons en Église ce signe du Seigneur aux messes des 25 et 26 septembre 2010.

## LA VISITE DES MALADES À DOMICILE



Quelques personnes visitent à chaque mois des gens qui ne peuvent venir à l'église et qui désirent communier. S'il y a d'autres personnes que vous connaissez, veuillez nous le faire savoir en téléphonant au presbytère.



## NOUVEAU DIRECTEUR À L'ÉCOLE CAPS-DES-NEIGES 1




Un simple mot pour vous dire que je suis heureux de me joindre à la communauté de Saint-Ferréol-les-Neiges. Je souhaite continuer le partenariat avec la municipalité afin d'accroître les services aux élèves et ainsi favoriser leur développement et leur réussite scolaire.

Comme vous le savez, l'école intègre un nouveau programme cette année axé sur les sciences, le sport et le plein air. Nous aurons sûrement besoin d'aide pour nous seconder dans différentes activités, de même nous voulons améliorer le service de bibliothèque pour nos élèves.

Si vous désirez investir quelques heures de votre temps pour nous aider, communiquer avec Madame Élise Racine secrétaire de l'école au 418 821-8055.

Au plaisir de vous rencontrer,

**Guy Malenfant**
Directeur
Écoles Caps-Des-Neiges 1 et 2

## CERCLE DES FERMIÈRES



Nos rencontres du lundi soir débuteront le 13 septembre 2010 au local de l'Âge d'Or à 19 heures.

Nous tiendrons comme à l'habitude un atelier de tricot, tant pour les débutantes que pour les personnes plus avancées. Nous nous aidons mutuellement lorsque le besoin se fait sentir. Ces rencontres sont ouvertes à toutes les personnes intéressées, sans regard au sexe et à l'âge.

Nouveauté cette année, nous avons fait l'acquisition d'appareils nécessaires pour la couture : une machine à



coudre, une surjeteuse, un fer à repasser et une planche à repasser. Par contre, ces appareils sont destinés à l'usage exclusif des membres du Cercle des Fermières.

Nous donnerons aux personnes intéressées la formation de base pour l'utilisation des machines à coudre et aussi pour la confection et reprisage de vêtements.




Lors de la journée de la Culture, le 26 septembre 2010, en collaboration avec la Bibliothèque municipale, il nous fera plaisir de vous accueillir à notre exposition.

Évidemment, nous vous invitons à devenir membre de notre Cercle de Fermières. De nombreux avantages y sont rattachés, tel que profiter de l'expérience des membres actuelles et vous permettre de partager vos expérience et talents avec nous.

Pour toutes autres informations, Marie-Josephe Riverin, présidente, 418 826-2947

**Liliane Lavoie,** secrétaire, 418 826-2507

## REMERCIEMENTS À MONSIEUR MICHEL GUIMOND




Les Sept-Chutes, site d'interprétation et de plein air – site de production hydroélectrique tient à offrir ses remerciements à Monsieur Michel Guimond (418 660-6776), député de Montmorency - Charlevoix - Haute-Côte-Nord, pour l'appui offert dans le cadre de la 11e édition de la fête de la famille qui a eu lieu, samedi le 14 août dernier.

## CARNAVAL DES NEIGES



C'est dimanche, le 19 septembre prochain, qu'aura lieu la 8e édition du tournoi de golf du Carnaval des Neiges au Club de golf le "St-Ferréol" sous la présidence d'honneur de madame Karine Lachance et monsieur Dany Drouin. Le coût d'inscription est de 75 $ par personne pour le golf incluant le souper et de 20 $ pour le souper seulement.



Enfin nous travaillons présentement à la préparation de la 13e édition du Carnaval. Celle-ci se déroulera du 18 au 26 février 2011. Vous avez des suggestions d'activités à nous proposer, n'hésitez pas à nous en faire part.

**Le comité du Carnaval**
Information : M. André Drolet 418 826-3954



**Comité permanent de la famille**
**CAMPAGNE DE SENSIBILISATION**
**À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE :**

## UN BEL EXEMPLE DE MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS

**Pierre Lortie du Comité permanent de la Famille**




Le vendredi 2 juillet dernier, une campagne de sensibilisation à la sécurité routière fut organisée par le comité permanent de la famille. Cette campagne s'est concrétisée par un barrage routier sous le leadership de la Sûreté du Québec.



Les principaux acteurs et partenaires mobilisés autour des actions familles ont collaboré avec enthousiasme au barrage routier en remettant à tous les automobilistes, un dépliant de sensibilisation à la sécurité routière (voir l'exemple reproduit au bas de cet article). Ces partenaires sont les suivants :

- Le conseil municipal : Monsieur Germain Tremblay, maire, mesdames Lyse Gingras, Ghyslaine Lamy Lortie, Monique Goulet et monsieur Robert Pilote conseillers
- La Sûreté du Québec: les agents Patricia Viau et François Lachance
- La Maison des jeunes : Madame Emmanuelle Bégin-Pépin, animatrice
- Le service aux incendies : Monsieur Rock Lajeunesse, directeur, messieurs Magella Tremblay, Bertrand Sylvain, Martin Sylvain et Stellain Sylvain, pompiers volontaires
- Le Comité permanent de la famille : Messieurs Hughes Longpré, Jacques Gourmelen et Pierre Lortie

Le dépliant de sensibilisation fut remis à plus de 500 automobilistes. La réaction des automobilistes fut très positive. Tous soulignent que la sécurité routière est une priorité dans notre municipalité; il y a encore trop de vitesse sur nos routes. Plusieurs ont aussi exprimé le souhait que nous répétions la même expérience dès cet automne.

Il est opportun de rappeler ici que la sécurité routière fait partie d'une priorité du plan d'action de la politique familiale de Saint-Ferréol-les-Neiges. Cette priorité a été exprimée haut et fort lors d'une consultation auprès de la population à l'automne 2007.

Nous savons qu'une politique visant l'ensemble de la population doit être axée sur des résultats concrets et contenir un ensemble d'actions coordonnées et dynamiques. Son impact dépend de la mobilisation des principaux intervenants et partenaires qui vont s'approprier le réflexe famille. Toute action reliée à la sécurité routière a un impact direct sur la protection des familles et, de façon plus générale, sur l'ensemble des citoyens.

**Notre campagne de sensibilisation à la sécurité routière s'intègre dans les principes et les grands objectifs de notre politique familiale.**

- Un cadre de vie et un milieu sécuritaire où il fait bon vivre en famille ;
- Un geste politique et public de reconnaissance de l'importance de la famille au sein de la municipalité ;
- Un engagement et un soutien des partenaires dans la réalisation de notre politique et du plan d'action triennal ;
- Des partenaires soucieux aux préoccupations des familles.

**De nouveaux panneaux de signalisation *Attention à nos enfants*, aux endroits stratégiques de la municipalité.**






**Par Lucie Bédard**

À noter que nous reprenons l'horaire régulier dès mardi le 7 septembre :

Mardi, de 14 h 30 à 16 h 30
Mercredi, de 18 h 30 à 20 h 30
Jeudi, de 18 h 30 à 20 h 30
Dimanche, de 14 h 30 à 16 h 30

**Rappel :** vous pouvez toujours rapporter les biens que vous avez empruntés au secrétariat de la municipalité, aux heures d'ouverture des bureaux.

Les *renouvellements* de prêts se font à la bibliothèque ou encore par téléphone, aux heures d'ouverture. Vous pouvez également laisser un message sur notre répondeur, au numéro 418 826-3540 ou encore renouveler vous-mêmes vos prêts, avec votre NIP, en vous rendant sur notre site Web.

Pour vous *abonner*, rien de plus simple : il suffit de vous présenter à la bibliothèque aux heures d'ouverture, pour faire votre inscription. **Et c'est gratuit!**

**DES SUGGESTIONS DE LECTURE**




**Bibliothèque Aux sources : Recettes préférées de nos bénévoles**

Un nouveau titre pour votre collection de livres de recettes! Voici le livre de recettes publié à l'occasion du 25e anniversaire de la Bibliothèque Aux sources de Saint-Ferréol-les-Neiges. « Si vous ne devez en avoir qu'un seul, c'est celui qu'il vous faut! »

**Ne manquez pas de vous procurer votre exemplaire à la bibliothèque même ou encore à la municipalité, au coût de 10 $ seulement.**

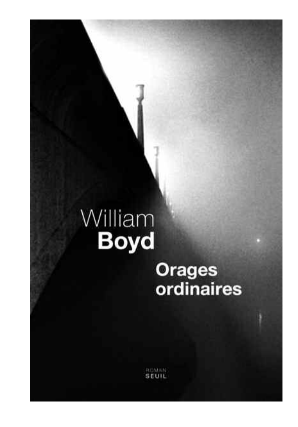
**Sharpe, Tom : Le gang des mégères inapprivoisées**




**Elles sont effrayantes, acariâtres et anarchistes. Dotées de tant de qualités, les dames Grope, ne trouvent des époux qu'en les contraignant au mariage.** Un grillage est érigé autour de la maison familiale et *« d'adorables limiers »* sont dressés pour traquer les maris baladeurs qui, lorsqu'ils sont rattrapés, sont envoyés se coucher le *« ventre vide après de sévères remontrances »*.

**Esprits imperméables à l'humour anglais s'abstenir !** Titulaire depuis 1986 du Grand Prix de l'Humour Noir britannique pour l'ensemble de son œuvre, Tom Sharpe est redoutable. Dans le présent ouvrage, il se lâche sans vergogne. **De façon jubilatoire, Sharpe enchaîne les événements improbables et les dialogues incongrus.**

**Boyd, William : Orages ordinaires**




De retour à Londres, après un long séjour aux États-Unis, le jeune climatologue Adam Kindred sort à peine d'un entretien d'embauche pour un poste à l'Imperial College que ce spécialiste des nuages voit son existence basculer brutalement : témoin inattendu du meurtre d'un homme dont il venait de faire connaissance, Adam se retrouve la cible de tueurs à gages et poursuivi par la police. Dépouillé de tout ce qui le définissait - sa carrière, sa réputation, son passeport, ses cartes de crédit, son portable et même ses vêtements -, le voilà contraint d'entrer dans la clandestinité et de rejoindre la horde de ces laissés-pour-compte condamnés à vivre totalement en marge de la société… De bout en bout de ce dixième roman cauchemardesque, William Boyd tire les ficelles de son scénario hitchcockien avec brio.

**L'équipe des bénévoles de la bibliothèque vous souhaite la plus cordiale bienvenue!**






## LE MESTACHIBO EN AUTOMNE… UN INCONTOURNABLE DE LA RÉGION

Le sentier Mestachibo relie l'église de Saint-Ferréol-les-Neiges à la chute Jean-Larose située au pied du Mont-Sainte-Anne. «Le Mestachibo» suit le cours de la rivière Sainte-Anne dans la majorité de son parcours. Il donne accès à un paysage insolite et majestueux dans un milieu naturel jusque-là inaccessible.

Le paysage est accidenté tout comme le sentier, mais il vous permettra de découvrir des peuplements forestiers matures, plusieurs talus d'éboulis et des crêtes rocheuses. À mi-parcours deux belvédères vous attendent, lesquels vous donneront une vue imprenable sur le canyon de la rivière. De plus, deux passerelles suspendues, d'une longueur de 70 mètres, vous permettront de traverser la rivière Sainte-Anne.

Le sentier peut se faire dans les 2 sens, soit à partir de l'église du village de Saint-Ferréol-les-Neiges (vous descendez alors le long de la rivière Sainte-Anne), soit à partir de la station de ski Mont-Sainte-Anne (vous remontez alors le long de la rivière). Comme ce sentier est assez escarpé, les VTT et vélos de montagne n'y ont aucun accès et ne dérangent pas votre tranquillité.




### CARACTÉRISTIQUES DU SENTIER :

Distance : 12,5 kilomètres
Durée approx : 3 à 5 heures.
Catégorie : intermédiaire/avancé
Classement: difficile
Dénivelé : 260 mètres
Signalisation: Transcanadien
Balisage: Rouge et blanc
Utilisation: Pédestre
Période d'ouverture :
1er mai au 1er décembre
Prix : gratuit

Site web: www.mestachibo.com
Courriel: info@mestachibo.com
Téléphone : 418-826-3139
ou 418-998-3139 (URGENCE)

# OFFRE D'EMPLOI

### SURVEILLANT(E) DE GYMNASE OCCASIONNEL (SUR APPEL)

**DESRIPTION DE TÂCHES**

Sous l'autorité et la supervision du Directeur des loisirs :

Surveillance de gymnase occasionnel (sur appel) : Le surveillant de gymnase devra, quelques soirs et fins de semaine, assurer la sécurité et le maintien de l'ordre à l'intérieur du gymnase et des locaux de services lorsqu'il n'y a pas de responsable.

Respect des règlements municipaux : Le surveillant de gymnase en étant l'autorité municipale sur les lieux, devra faire respecter l'ensemble des règlements en vigueur à l'intérieur du gymnase et des locaux de services.

Respect du matériel et des équipements : Le surveillant de gymnase devra s'assurer que les participants utilisent le matériel et les équipements appartenant à la municipalité de façon correcte.

Présences de participants durant et en dehors des heures d'ouverture : le surveillant de gymnase ne devra tolérer aucun flânage à l'intérieur du gymnase et des locaux de services. De plus, en dehors des heures d'ouverture du gymnase, aucun participant n'y sera admis.

Feuille de temps : Le surveillant de gymnase devra produire à chaque semaine une feuille de temps où les heures de travail y seront indiquées. Pour ne pas retarder inutilement la production des paies, nous accepterons que le surveillant de gymnase donne ses heures de travail par téléphone au plus tard le lundi matin. La feuille de temps devra nous être transmise au plus tard le mercredi de la même semaine.

Cahier de bord : Le surveillant de gymnase devra remplir à chaque semaine les statistiques du cahier de bord qui lui sera remis au début de son emploi.

Propreté des lieux : Le surveillant de gymnase devra collaborer afin que le gymnase et les locaux de services demeurent des endroits propres et accessibles lors des périodes d'ouverture.

**Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent le faire avant le 24 septembre 2010, 16 h. Un formulaire d'offre de services est disponible au secrétariat de l'Hôtel de ville et doit être retourné à l'adresse suivante :**

à l'attention de monsieur Martin Pouliot
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
33, de l'Église
Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0
**avec la mention : Surveillant(e) de gymnase occasionnel (sur appel)**

**EXIGENCES :**
- Être âgé de 16 ans et plus (étudiant)
- Faire preuve d'entregent et de débrouillardise
- Être responsable
- Être disponible à travailler le soir et la fin de semaine

**SALAIRE : SALAIRE MINIMUM EN VIGUEUR**

La prochaine parution du journal Le Sommet se fera à la mi-décembre.
Vous avez des commentaires ou des suggestions? Écrivez-nous à:

info@saintferreollesneiges.qc.ca

Municipalité de St-Ferréol-les-Neiges
33, rue de l'Église
St-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0